

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2022

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2022

QUORUM N° 1 :

DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 5

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le PREMIER AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame PAPAEO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Monsieur MONPATE (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)
Madame TROPINI (pouvoir à Monsieur Eric MARTIN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Monsieur Jean-David MARION)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45
DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2022
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2022

QUORUM N° 2 :

DE LA DELIBERATION N° 6

A LA DELIBERATION N° 23

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le PREMIER AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame MONFORT (pouvoir à Monsieur Philippe BERNARDI)
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Monsieur MONPATE (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)
Madame TROPINI (pouvoir à Monsieur Eric MARTIN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Monsieur Jean-David MARION)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2022

QUORUM N° 3 :

DE LA DELIBERATION N° 24

A LA DELIBERATION N° 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le PREMIER AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame RITONDALE (pouvoir à Madame Veronique BERNARDINI)
Madame MONFORT (pouvoir à Monsieur Philippe BERNARDI)
Madame PAPALETTO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Monsieur MONPATE (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)
Madame TROPINI (pouvoir à Monsieur Eric MARTIN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Monsieur Jean-David MARION)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45
DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2022
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2022

QUORUM N° 4 :

DE LA DELIBERATION N° 30

A LA DELIBERATION N°44

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le PREMIER AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

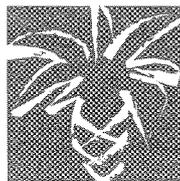
EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame BATTESTI (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)
Madame RITONDALE (pouvoir à Madame Veronique BERNARDINI)
Madame MONFORT (pouvoir à Monsieur Philippe BERNARDI)
Madame PAPAEO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Monsieur MONPATE (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)
Madame TROPINI (pouvoir à Monsieur Eric MARTIN)
Madame AGOSTA (pouvoir à Monsieur Jean-David MARION)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 25/03/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2022

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022	5
AFFAIRE 1. DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Nomination des représentants des associations locales – Modifications	8
AFFAIRE 2. SERVICE SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable de la Commune d'Hyères	8
AFFAIRE 3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes.....	17
AFFAIRE 4. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022	19
AFFAIRE 5. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2022	21
AFFAIRE 6. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts locaux directs - Fixation des taux 2022	36
AFFAIRE 7. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2022	37
AFFAIRE 8. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022	38
AFFAIRE 9. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Budget primitif - Exercice 2022	38
AFFAIRE 10. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Port Saint-Pierre	39

AFFAIRE 11. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022	40
AFFAIRE 12. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de l'Ayguade - Budget primitif - Exercice 2022.....	40
AFFAIRE 13. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Provision pour créances douteuses - Port de l'Ayguade	41
AFFAIRE 14. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de la Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022	41
AFFAIRE 15. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de la Capte - Budget primitif - Exercice 2022.....	42
AFFAIRE 16. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022	43
AFFAIRE 17. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier – Budget primitif - Exercice 2022.....	43
AFFAIRE 18. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port du Niel – Budget primitif - Exercice 2022.....	44
AFFAIRE 19. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022.....	45
AFFAIRE 20. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2022.....	45
AFFAIRE 21. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Régie de recettes - Stationnement sur voirie - Appareils horodateurs - Droits de stationnement. Prise en charge sur le budget communal d'un déficit éventuel de caisse en cas de fausse monnaie.....	46
AFFAIRE 22. COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile.	46
AFFAIRE 23. DIRECTION ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2021.....	46
AFFAIRE 24. CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Ajout de nouveaux articles à la boutique.....	47
AFFAIRE 25. CULTURE ET PATRIMOINE - Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur le site archéologique d'Olbia - Autorisation à Monsieur le Maire de signer	47
AFFAIRE 26. CULTURE ET PATRIMOINE - Renouvellement de la convention de partenariat avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-LA3M, UMR 7298) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer	48

AFFAIRE 27. COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Location, montage et démontage de matériel pour l'alimentation électrique et l'éclairage de spectacles et manifestations - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert	49
AFFAIRE 28. COMMANDE PUBLIQUE - SANTE : PREVENTION ET RISQUES - Désinfection, désinsectisation, dératisation, dépiégeonnisation et démoustication - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert	49
AFFAIRE 29. DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET PORTS - SERVICE SECURITE CIVILE COMMUNALE - Convention de mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance des plages durant la période estivale.....	49
AFFAIRE 30. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2021 et rapport spécial.....	50
AFFAIRE 31. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source - Avenant en diminution de superficie de la convention du 30/07/2010 au profit du SDIS – Parcelle CX n° 25	53
AFFAIRE 32. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source – Déclassement d'une partie de la parcelle CX n° 25	53
AFFAIRE 33. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 35 Av Ambroise Thomas – Complexe Sportif Municipal Piscine Tennis des Rougières - Espace Snack - Reprise d'activité - Convention avec Monsieur BELLON	53
AFFAIRE 34. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 5 Avenue des Hippocampes cadastré section IM n° 0310 formant le lot n°111 au profit de la SCI OA5.....	54
AFFAIRE 35. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 8 rue des Pêcheurs cadastré section ET n°0065 formant le lot n°79 au profit de Madame Elizabeth RICHARD.....	54
AFFAIRE 36. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 4 avenue du Couchant cadastré section EV n° 0009 formant le lot n° 31 au profit de M. et Mme LEBoulleux.....	55
AFFAIRE 37. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 88 avenue de la Badine cadastré section EV n°0240 formant le lot n°291 au profit de l'indivision BOUFFARD	55
AFFAIRE 38. GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Modification administrative de voie publique : Traverse André AMPÈRE.....	56
AFFAIRE 39. HABITAT - Convention Intercommunale d'Attribution de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Approbation et autorisation de signature.	56
AFFAIRE 40. POLITIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Cité Educative Autorisation de signature de la convention cadre triennale.....	61

AFFAIRE 41. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet - chef/fe de projet Cité Educative.	63
AFFAIRE 42. PORTS d'HYERES SAINT PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL - Modifications de tarifs.....	63
AFFAIRE 43. PORT D'HYERES SAINT PIERRE - Bateau Patrimoine et Tradition – Association ACFA - Exonération de redevances d'amarrage du Bateau France.....	64
AFFAIRE 44. PORT DU NIEL - Bateaux d'intérêt patrimonial Association LA PARTEGUE - Exonération totale de redevances d'amarrage.....	64
QUESTIONS ORALES.....	65

(La séance est ouverte à 8 h 30, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, bienvenue. La séance est ouverte.

Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner Monsieur Oliver MICALLEF en tant que secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal appelle-t-il des questions ou des observations de votre part ?

Mme COLLIN : Oui Monsieur le Maire, ce n'est pas moi qui suis intervenue p.17 et 18, et p.30 ce n'est pas Monsieur EYNARD-TOMATIS qui m'a répliqué « On verra qui achètera Madame COLLIN ». Il s'agit de Monsieur ROUX.

M. LE MAIRE : Bien, nous procéderons aux modifications. Il n'y a pas d'autres observations ?

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Deux points sont retirés de l'ordre du jour en vue de complément d'informations. Il s'agit des délibérations 31 et 32. Il y a aussi une question à laquelle il sera répondu en fin de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je me dois de faire un point sur un incident. Des problèmes de structure ont été identifiés par une expertise à l'Espace 3000. Chaque année passe une commission de sécurité qui fait état d'observations. En 2017 et 2019, nous avons fait réaliser une expertise complète sans problème. Et l'expertise diligentée en 2021-2022 a révélé des affaissements d'arche, des fissures et un bois détérioré. L'expert nous a conseillé de fermer la structure.

Il vaut mieux appliquer le principe de responsabilité et de précaution. La structure est donc fermée avec les difficultés que cela engendre puisque le gymnase des Rougères est en voie de réhabilitation. Il existe aujourd'hui deux hypothèses.

Soit raser l'Espace 3000 et reconstruire le Palais des Congrès soit le réhabiliter. En dialogue avec l'expert, celui-ci pense que ce serait une erreur de raser la structure. Le choix pris sera la réhabilitation qui apportera une espérance de vie de 50 ans. Nous en profiterons pour effectuer une rénovation afin de le moderniser.

Malheureusement les choses sont longues. Aujourd'hui arrive le diagnostic, les préconisations arriveront dans quelques mois. Il y aura ensuite un maître d'œuvre avec les appels à candidature, puis le travail du maître d'œuvre qui devra préciser son intervention et son domaine d'intervention et enfin les appels d'offres pour désigner les entreprises et les travaux, ce qui devrait nous amener à septembre/octobre 2025.

Deuxième réalité, la Ville récupérera le gymnase des Rougières en septembre 2023. Nous avons pris la décision de louer puis d'acheter une structure modulaire pour laquelle des contacts ont déjà été pris avec des entreprises. Nous pouvons espérer pouvoir en disposer d'ici quelques semaines.

Le problème le plus particulier est le problème du basket puisque ce sport se joue sur un parquet. Il y avait un parquet au Palais des sports de Toulon mais il avait été recouvert. Monsieur FALCO nous a prévenus qu'il serait découvert. Il y a aussi des parquets à Carqueiranne, à La Londe Les Maures et également au Lavandou. Partout des contacts ont été pris et je salue la remarquable volonté d'aider. Nous aurons donc des créneaux de basket à Carqueiranne, au Lavandou et je dois recevoir une réponse après analyse de la mairie de La Londe. L'équipe du HTB joue les play-offs et une montée prochainement.

Je voudrais aussi saluer la très grande compréhension des dirigeants des deux clubs Jean-Luc THERY, Monsieur GARCIA et Monsieur DUMAS. Nous sommes dans une situation où il faut faire face. Aujourd'hui je remercie les services techniques, demain ce sera la commande publique qui donnera une priorité au traitement de ce sujet.

M. MARION : Nous avons bien été informés de cette extrêmement mauvaise nouvelle. Surtout qu'elle se cumule avec l'autre mauvaise nouvelle que constitue le gymnase des Rougières, au-delà de la disparition totale de notre équipe de basket de notre territoire ; celle-ci va se rapatrier sur Toulon qui brigait déjà son nom depuis quelques années. Nous ne pouvons que le regretter.

J'en profite pour vous sensibiliser sur l'acuité particulière que nous devons porter à la nouvelle zone d'aménagement aux équipements sportifs. Il manque un stade et un gymnase à cette commune depuis 15 ans, 20 ans peut-être.

Les équipements sportifs sont vétustes et nous nous exposons à ce qui arrive aujourd'hui. Heureusement nous n'en sommes pas à observer des effondrements de bâtiments publics comme dans d'autres communes. Mais avec une expertise qui confirme pour la troisième fois que le problème de l'Espace 3000 est lancinant. Malgré des rumeurs depuis sa construction notamment d'une nappe phréatique trop proche, nous étions tous contents de l'Espace 3000.

Aujourd'hui, nous pouvons tous faire le constat que cette infrastructure est vieillissante et je ne doute pas de l'efficacité des services dans son entretien et son suivi. Mais nous devons faire une priorité des équipements sportifs à l'avenir. Je serais d'avis de le raser et de faire un équipement neuf. Encore une fois, c'est à la fois une notion de délai, de coût et de volonté politique Monsieur le Maire.

Je voulais vous interpeller là-dessus et vous connaissez ma sensibilité sportive. Nous avons la même pour une grande partie des clubs de la commune. Nous avons besoin d'un aménagement de grande ampleur, et vous avez la main sur cela. Nous avons souvent réfléchi à cette réserve foncière, notamment aux Rougières avec ce qui pourrait être une émanation avec la piscine à laquelle nous pourrions adjoindre de la cryothérapie, du haut niveau. Nous pourrions déplacer le tennis de l'autre côté de la route pour être en mesure d'avoir un nouveau gymnase. Essayons tous d'y réfléchir car nous aurions une unanimité de la population et de toutes les sensibilités politiques.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour votre observation. Sans esprit polémique lors des élections municipales, j'ai été le seul à appeler à la création d'un nouveau gymnase.

M. MARION : Non, notre parti aussi.

M. LE MAIRE : Ce gymnase est prévu avant la fin du mandat. L'acquisition que nous comptons faire équivaut à un gymnase. Le vélodrome de Narbonne ou d'autres communes fonctionnent avec des gymnases qui sont modernes et de taille équivalente. Deuxième chose, dans les prescriptions pour la rénovation du gymnase de la ZAC des Rougières, j'ai mis une réservation foncière de 3 à 4 hectares pour la commune, ce qui est déjà un investissement significatif. L'objectif est d'avoir suffisamment de place pour avoir des équipements sportifs et éventuellement une école complémentaire.

Est-ce que cela se fera dans le prolongement de la piscine ou dans le prolongement de la voie Olbia ? Je suis incapable de vous le dire aujourd'hui. Structurellement, les choses s'orientent en ce sens. Mais pour des raisons de temps et de qualité des équipements, la réhabilitation de l'Espace 3000 est décidée. L'investissement est de l'ordre de 5 000 000 € pour être opérationnel fin 2025. Un Palais des Sports ou Palais des Congrès s'évaluerait à 20 000 000 € et la construction serait beaucoup plus longue.

Je suis en phase totale avec vous à propos d'un nouveau gymnase et des réservations foncières.

M. MARION : Simplement, la procédure par arrêté de péril ne permettrait-elle pas de gagner du temps ?

M. LE MAIRE : Elle permet de gagner du temps pour une structure immédiate. Ensuite non. Mais nous allons la faire jouer pour essayer dans des délais brefs de faire jouer l'urgence. Merci pour votre intervention, nous allons passer à l'ordre du jour.

AFFAIRE 1. DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune d'Hyères les Palmiers - Nomination des représentants des associations locales – Modifications

M. LE MAIRE : La présidente du groupement des CIL d'Hyères, Madame RICHARD a laissé sa place à Monsieur Franck REVEST, Monsieur Jean-Pierre AZAM, parmi les membres suppléants, est remplacé par Madame Gersende RICCI. Les substitutions s'opèrent parmi les membres de la commission.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 2. SERVICE SANTÉ : PRÉVENTION ET RISQUES - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport 2021 sur la situation en matière de développement durable de la Commune d'Hyères

M. CARRASSAN : Voici le rapport 2021 en matière de développement durable. Je voudrais souligner en amont de la discussion que le document qui vous a été transmis, et pour lequel je remercie le service, a été réalisé dans d'excellents délais et avec un soin évident.

Je voudrais signaler que l'année 2022 est marquée par le cinquantenaire. En 1972 est sorti un rapport qui a connu un retentissement mondial, celui du Club de Rome intitulé « Les limites de la croissance ». C'est la première fois que les croissances économique et démographique étaient désignées comme des menaces pour l'environnement.

M. LE MAIRE : Je cite la critique qu'a fait Alfred SOURI au Club de Rome qui était un hymne à la décroissance. Il avait dit : « Lorsque vous arrivez en voiture à Carrefour, que vous ne savez pas quelle auto prendre, le pire c'est d'arrêter le moteur ». J'avais trouvé cette formulation intéressante.

M. CARRASSAN : Les notions de décroissance, de croissance zéro viennent de ce rapport. Ce qui est amusant c'est que 1973 est marqué par le premier choc pétrolier et la fin des Trente Glorieuses. Nous sommes toujours dans cette séquence en quelque sorte.

Le développement durable est un peu l'enfant de ce rapport. Il apparaît dans un second rapport 15 ans plus tard, en 1987. La notion de « développement durable » est alors instituée en croissance et écologie. La définition de cette notion est d'ailleurs rappelée page 4 du document que vous avez entre les mains : « Un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Si l'on prend la notion de besoin au sens de besoin vital, cette notion est convenable. Il nous faudra toujours respirer, boire, se nourrir. Ces besoins sont devenus problématiques.

Il n'y a pas de développement sans enveloppe. Sinon, il n'y a rien à développer. L'enveloppe se constitue des ressources que notre environnement recelle. Cette harmonie est l'objet du développement durable.

En France, l'effet de ces notions arrive en 2005 lorsque la charte de l'environnement va être intégrée à la constitution de la V^e République. Elle fait alors du développement durable un objectif constitutionnel. A partir de cela, la loi Grenelle en 2010 fait obligation aux communes de plus de 50 000 habitants de rendre chaque année un rapport pour recenser ce qui a été respecté en matière de développement durable. Le décret date de 2011, ce qui signifie que depuis 2012, à Hyères, chaque année il y a un rapport comme celui-ci.

Sur cette séquence de cinquante ans, le développement durable existant depuis 34 ans, nous sommes en droit de nous demander ce qu'il en est de la santé de la terre. Vous savez qu'il existe le GIEC. C'est un groupe qui comprend 260 scientifiques de 67 pays. Ce groupe vient de rendre en février 2022 son dernier rapport. Antonio GUTTEREZ vient de le commenter : « Ce rapport est un recueil de la souffrance humaine et une accusation accablante envers l'échec des dirigeants dans la lutte contre les changements climatiques ». Il termine son intervention en disant que « le monde avance les yeux fermés vers la catastrophe climatique », en ajoutant que si rien ne change, cette catastrophe sera inévitable et ingérable, ce qui veut dire que ce sera chacun pour soi.

Pour ces experts, cela va de plus en plus mal car le monde se réchauffe de plus en plus vite. Il n'y a pas besoin d'aller aux pôles pour voir la glace fondre. Il suffit d'aller du côté de Chamonix pour se rendre compte que la mer de glace a disparu.

Le catalogue de la souffrance humaine c'est, comme vous le savez, produire par le changement climatique. Les séquences de vagues de chaleur, les inondations, la sécheresse entrecoupés de cataclysmes...

M. LE MAIRE : Si nous pouvions avoir quelques notes d'espoir...

M. CARRASSAN : Cela dit, je ne fais pas partie du GIEC mais voilà ce qu'on lit aujourd'hui. On ajoute que 3 milliards d'habitants sont déjà en zones vulnérables et qu'un milliard près des côtes seront en grand danger en 2050. En perspective : pénurie d'eau, pénurie alimentaire, dégradation pour la santé.

Si à la lecture du rapport du GIEC tout va mal, ce n'est pas tout à fait le sentiment que l'on a en lisant le rapport de la ville d'Hyères.

Le rapport du GIEC pourrait inciter au désespoir. Ce désespoir doit être rejeté. Il reste une morale qui me semble s'appliquer à la situation, c'est de s'appliquer à bien faire ce que nous sommes en train de faire, la définition de la conscience professionnelle.

Si nous passons au rapport de la ville d'Hyères, ce développement durable se découpe en 5 objectifs :

- Lutte contre le changement climatique,
- Préservation de la biodiversité,
- Cohésion sociale,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Transition vers une économie circulaire.

Sur le premier point, ce n'est pas à Hyères que la partie se joue. Même si la Ville a un plan climat (p.11 du document) qui doit réduire les émissions de gaz à effet de serre, à diminuer la consommation des énergies fossiles. Ce plan climat de la ville d'Hyères ne nous fera pas accuser d'inaction climatique.

« L'affaire du siècle » au mois d'octobre dernier a condamné le gouvernement Macron pour inaction climatique par le tribunal administratif de Paris pour avoir rejeté 15 millions de tonnes de CO2 en trop dans l'atmosphère. L'affaire suit son cours puisqu'il faudra compenser cela. Nous ne risquons pas un tel procès à Hyères. Il faut ajouter à ce plan climat des adaptations auxquelles nous sommes attachés. Il y a des exemples : la renaturation aux Vieux Salins, la mise en circulation d'un petit train le long de la Route du Sel, c'est symbolique mais le sens de la chose est qu'il faut réduire la vitesse, la protection du tombolo ouest qui est une affaire sensible faisant partie de l'opération Grand Site.

Concernant la préservation de la biodiversité, l'OGS se poursuit, la mise en cohérence de la Presqu'île de Giens entre ses activités, sa population, sa fréquentation avec le caractère remarquable de ce site. Il y a deux oasis de biodiversité protégées et mises en valeur avec la Lurette et les étangs de Sauvebonne qui sont des refuges de la LPO.

Un autre exemple peut être donné : la fréquentation de Porquerolles. La surfréquentation touristique est en opposition avec la notion de développement durable. La Ville, avec le Parc national de Port Cros, a mis au point un système de régulation qui fait sentir ses effets, sans quoi il en serait fini de Porquerolles et cela vérifierait ce que le grand ethnologue Claude Levi Strauss dit du tourisme : « Le tourisme est un monstre qui se dévore lui-même. »

Si on le laisse aller, il tue les destinations par l'effet même de s'y rendre. Pour Porquerolles, l'importance porte sur la biodiversité et sur la nécessité de réguler la fréquentation des sites.

Pour la cohésion sociale et la solidarité, un exemple m'a touché page 42, la transformation du point d'accès aux droits en point justice. Vous savez qu'il se trouve Place République dans un bâtiment vénérable. 3646 personnes ont été accueillies, aidées, renseignées et soutenues. Ce n'est pas rien.

Epanouissement de tous les êtres humains, voilà un objectif anti-malthusien au possible. Vous connaissez la formule de Malthus « Au grand banquet de la Nature, il n'y aura pas de place pour tout le monde ». C'est un argument fort et assez cruel. L'exemple que nous pouvons donner à Hyères dans le sens de l'épanouissement des êtres humains, c'est la renaissance du musée d'Hyères. Non pas la création mais la renaissance d'un vieux musée et la mise en valeur de ses collections, de ses richesses. En soulignant que c'est un musée des Beaux Arts, c'est à dire qu'il donne à tout le monde la possibilité de faire l'expérience de la beauté. Il s'agit d'un établissement qui, vis-à-vis des plus jeunes, permet de former son goût et dont le succès, comme vous le savez, est considérable.

Il reste à souligner la transition vers l'économie circulaire. Le meilleur exemple que je puisse trouver est page 63. La Crestade sera le premier écoquartier de notre ville avec tous les points positifs qu'il entraîne. Il faut aussi souligner l'effort fait en termes de tri sélectif et de zéro plastique.

Voici quelques exemples dans ce document que je vous remercie d'avoir lu et d'approuver.

Mme BURKI : Je vais être brève car vous avez balayé tous les points. A mon sens, il n'y a pas eu de grands changements par rapport à ce qui était dit auparavant.

En 2015, votre municipalité a demandé de sortir d'une expérimentation nationale de la gestion intégrée des zones côtières. Hyères l'avait pourtant sollicitée avec une candidature en 2012 et obtenue à partir de 2013, et ce pour 3 ans, la possibilité unique de faire partie des cinq villes littorales sélectionnées pour un budget de 600 000 €. Cette expérimentation portée sur une réflexion sur les nouvelles formes urbaines et d'aménagement littoral face aux menaces. Cela me fait penser aujourd'hui que cela a été une occasion manquée et du temps perdu : 8 ans.

Ceci est un défaut d'anticipation face aux signaux du changement climatique relevés par un organisme spécialisé. Heureusement durant toutes ces années, des acteurs de tous horizons ont continué à observer, réfléchir, rêver, créer, innover et sont en mesure d'agir, d'expérimenter et de développer des innovations durables dans nos territoires et notamment en s'inspirant de la nature et du vivant face aux changements. Je pense à l'organisation, l'architecture, les matériaux biosourcés, l'économie circulaire, les processus bio-inspirés co-génératifs, la mobilité durable.

Il est certainement encore temps de réagir avec l'appui des organisations institutionnelles et des services ministériels en partageant toutes ces avancées durables avec nos concitoyens. L'État, c'est à dire le ministère de l'Écologie et du développement durable, a préconisé un observatoire du trait de côte, non pas pour contraindre mais pour accompagner dans la réflexion. Cette observation doit permettre de réfléchir à des solutions qui fonctionnent.

Je finirai sur une note positive. Une entreprise hyéroise est appelée sur un projet en Afrique de digue sous-marine en matériaux biosourcés, compostables, de plusieurs kilomètres de long pour protéger le trait de côte littoral. Notre tombolo et notre dordon du ceinturon méritent bien qu'on se mette autour d'une table sans taper du poing.

Mme PORTUESE : Même si ce rapport montre des avancées et des points très favorables, il aborde notamment la problématique du tombolo ouest et la solution de la digue sous-marine alors que nous savons aujourd'hui que l'État prévoit de créer un observatoire du trait de côte. Il semblerait donc que des études complémentaires soient préconisées avant toute décision pour lutter contre cette érosion inexorable.

Nous voyons donc qu'il ne s'agit plus vraiment de trouver une solution pérenne pour sauver le tombolo mais que se pose sérieusement la question du « laisser-faire » du point de vue de l'État. C'est un changement de paradigme radical.

En effet, les conséquences seraient alors considérables pour les habitations et les habitants de la presqu'île mais également pour la faune, la flore et la biodiversité du Salin des Pesquiers.

Cette orientation que semble privilégier l'État nous conforte dans la nécessité de limiter fortement, voire d'interdire, la constructibilité sur cette zone. De même que la vente de baux emphytéotiques devra sans doute être remise en question car, comment continuer à vendre des biens qui seraient alors très certainement submergés dans les années à venir, si le choix de l'État était de laisser-faire la nature, de condamner le tombolo ?

Il faudra alors également s'interroger sur l'accueil et l'offre touristique et de loisirs sur ce site et sans doute prendre des décisions pertinentes et adaptées pour préserver ce qui pourra l'être.

Par ailleurs, ce rapport mentionne qu'à Hyères 11 000 habitants, soit 20% de la population, sont exposés à un dépassement de la valeur cible de l'ozone, dû principalement aux émissions locales en oxyde d'azote issues du trafic routier et des émissions de composés organiques volatiles, les COV, qui ne sont pas sans conséquences sur l'homme et l'environnement.

Toujours en relation avec l'exposition à la pollution, l'OMS a annoncé en septembre dernier de nouveaux seuils relatifs à la qualité de l'air pour protéger l'environnement et la santé des populations. La ligne directrice annuelle du dioxyde d'azote a donc été abaissée de 40 à 10 µg/m³.

Ce rapport nous informe que cette ligne directrice n'est pas respectée pour 41 000 Hyérois, soit 73% de la population, donc largement au-dessus de la valeur de la population varoise concernée qui se situe à 53%.

Il en est de même pour les nouveaux seuils relatifs à la qualité de l'air pour protéger l'environnement et la santé des populations. L'OMS, dans sa ligne directrice annuelle des particules fines PM2.5 diminue de 10 à 5 µg/m³. Cette ligne est dépassée pour 100% des habitants du Var, donc pour 100% des Hyérois.

En conséquence, quelles mesures peuvent être prises pour améliorer notre exposition à ces pollutions atmosphériques et rester dans les seuils recommandés, sachant que l'exposition chronique à ces particules polluantes contribue au développement de maladies respiratoires et de cancers ?

M. LE MAIRE : A l'avenir, essayez d'être brefs les uns les autres car cela dénature la logique d'un Conseil. Il n'y avait qu'un groupe, aujourd'hui nous avons trois à quatre orateurs, où va-t-on ?

Mme FERJANI : Le rapport de situation en matière de développement durable est un élément de contrôle qui permet de vérifier que chacun respecte ses devoirs pour le bien commun. Cependant, il n'existe pas de cadre global qui obligerait les villes à suivre un cadre établi au niveau national. L'engagement des collectivités dans le développement durable dépend exclusivement de la volonté des élus locaux et de leur mouvance politique.

L'année 2022 sera décisive car elle montrera si chacun est en mesure de procéder aux transformations qui s'imposent pour tenir la promesse de réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030 avec les incidences que nous connaissons pour nous tous.

Selon un rapport du ministère de la Transition écologique de février 2022, nous avons besoin d'une action climatique urgente et ambitieuse. En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, l'une des principales sources de gaz à effet de serre en France est causée par les transports à hauteur de 30%. Il y a ensuite la production du milieu industriel, l'agriculture, la construction, la gestion des déchets et ensuite le secteur résidentiel et le tertiaire pour 14%.

La France s'engage à réduire sa production de 40% d'ici 2030 pour tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour notre commune, nous notons que les relevés de dioxyde d'azote ne sont pas conformes selon la ligne directrice de l'OMS, ni pour les particules fines. Nous sommes ainsi exposés au dépassement des valeurs cibles concernant l'ozone issu du trafic routier, du milieu naturel et du secteur résidentiel.

La commune propose dans son rapport de nombreux dispositifs de protection et de mesures visant à lutter contre le réchauffement climatique assez encourageants via le plan climat et son intégration dans le plan de protection de l'atmosphère.

Dans son plan climat, la Ville demande de diminuer de 50% la consommation énergétique des bâtiments des collectivités à l'horizon 2050 et de réduire de 75% leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 alors que dans le même temps, le gouvernement s'engage à la neutralité carbone d'ici 2050. Pourquoi ne pas s'aligner aux objectifs nationaux ?

Pour les transports, nous devons user d'un budget bien plus conséquent afin d'accélérer la lutte contre la pollution. Pourquoi ne pas prévoir des bus à haut niveau de services, inscrire dans l'urgence une liaison Gare/BAN/Port et démultiplier les pistes cyclables ?

Concernant la diminution de la consommation énergétique des bâtiments, il est prévu de remplacer les chaudières pour 7 écoles, gymnases et 4 bâtiments communaux. Nous subissons de plein fouet une hausse des tarifs de l'énergie et nous avons là l'opportunité d'apporter des solutions d'un point de vue économique et écologique. Ne pouvons-nous pas prévoir des chaudières à granulés, géothermiques ou pompes à chaleur qui peuvent très bien se substituer à ces chaudières énergivores ? Et pourquoi se limiter à quelques mètres carrés de panneaux solaires supplémentaires ?

Nous avons les moyens de faire mieux et de nous positionner en leader et en modèle dans le domaine de la transition énergétique. Grâce à notre position géographique, nous pouvons bénéficier de l'énergie solaire, de la chaleur des sols, de l'énergie des eaux, du vent et pourtant nous passons à côté des opportunités que nous propose la nature.

Pour les déchets, il serait intéressant de nous communiquer les données sur la revalorisation des déchets et de leur traitement.

A propos de l'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale, le bien-être et la dignité, j'évoquerai le sujet épineux des logements sociaux. Nous couvrons 13,5% des besoins quand nos objectifs sont fixés à 25%, soit 1% de progression et 750 000 € de pénalités. Je regrette qu'il n'y ait pas de plan défini sur ce rapport afin de parvenir aux objectifs fixés et de répondre aux carences de logements sociaux de la commune.

Et enfin, selon ce rapport, nous tenons à féliciter certaines initiatives comme par exemple les moyens alloués pour la préservation des étangs de Sauvebonne et des terres de Sainte Eulalie. L'introduction d'un dispositif de régulation de la fréquentation touristique pour les îles d'Hyères via la DSP Transport maritime, les partenariats avec des associations pour la collecte des déchets des plages, le doublement du nombre de véhicules électriques, la préservation de la biodiversité, la rénovation urbaine du centre-ville et de la gare, l'application Hyères Propreté, le programme "Si Senior" et celui de la réussite éducative, la création d'un écoquartier mais aussi la gestion de la crise sanitaire.

Pour conclure, la commune a fixé de nombreuses mesures que nous tenons à saluer. Mais soyons pragmatiques, quelle est la réelle stratégie de notre commune en matière de changement climatique et quelles seront les réelles ambitions de la Ville pour 2030 et pour 2050 en matière de développement durable ?

Historiquement, les pandémies ont été des catalyseurs de changement politique, économique et social et cela reste vrai aujourd'hui. Nous devons être acteurs du changement et nous donner les moyens financiers conséquents afin d'écrire et de co-écrire un plan d'urgence audacieux en matière de développement durable à moyen et à long terme.

M. LE MAIRE : Je pense que la stratégie de changement climatique relève du monde, de l'Europe, éventuellement de la France. A l'échelon local, c'est de la tactique. Nous ne pouvons pas avoir de stratégie générale à l'échelle d'une commune mais nous pouvons nous engouffrer dans les directions définies à un niveau plus large. Je ne serai pas de ceux qui jetteront l'opprobre sur le gouvernement et Monsieur Macron du fait de la condamnation par le tribunal administratif du non-respect des engagements. C'est extrêmement compliqué.

Nous sommes dans un domaine où nous fixons un horizon sachant que nous ne l'atteindrons pas. Mais il faut tenter d'aller dans la bonne direction. Les objectifs nationaux pour 2050 ne seront pas tenus. Il faut aller dans la bonne direction mais il faut ne pas se saouler de mots et faire de la communication.

Le GIEC est sans contrainte, dans un bureau pour étudier des éléments *in abstracto*. Il existe d'autres problèmes de pauvreté, de logement et de gestion. L'acteur public qu'il soit national, régional ou local essaie d'aller dans la bonne direction mais sous des contraintes que le GIEC ne connaît pas.

Nous sommes dans une possibilité d'optimisation éventuelle et le GIEC, y compris à l'ONU, est dans la maximisation. Je crois que c'est un domaine où il faut avoir beaucoup de bonne volonté mais pas de certitude.

J'aimerais faire quelques remarques sur le tombolo ouest et sur la création d'un observatoire.

Madame BURKI a cité d'ailleurs une entreprise qui fait des digues d'une certaine façon et a évoqué la création d'un observatoire.

Mme BURKI : Non, je n'ai pas dit qu'il fallait le créer. Il est créé et nous pourrions y participer.

M. LE MAIRE : Je voudrais attirer votre attention sur un point. Lorsque vous avez fait pendant 4 ou 5 ans des études et des réflexions permanentes avec tous les services de l'État (DREAL, DDTM, toutes les associations), que vous avez confié les études à un cabinet mondialement reconnu, que vous avez été avalisé pour ces études par la Commission Supérieure Nationale des Sites et qu'au moment où vous espérez pouvoir, sans certitude, éviter que Giens ne redevienne une île, que la biodiversité ne soit détruite dans les Salins, que le tombolo ouest soit attaqué, que la sécurité ne soit pas assurée à Giens... on vous dit qu'on va faire une inspection.

L'inspecteur que je connais par ailleurs pour des responsabilités qu'il a tenues, qui met deux ans à venir, répond à une question qui n'est pas celle qui était posée. Notre question était : comment lutter contre l'érosion du tombolo ? Il répond : faut-il lutter contre l'érosion du tombolo ? C'est inacceptable. Je l'ai dit au préfet.

Bien sûr, nous pourrions créer un observatoire mais j'ai demandé au préfet qu'il mette expressément les types d'études concrètes et complémentaires ainsi que leurs délais qui permettraient de réagir. Je veux que chacun porte ses responsabilités. La responsabilité de ne pas lutter contre l'érosion du tombolo est actuellement celle de l'État. Ce n'est pas la responsabilité de la commune qui souhaite mener les travaux. Il s'agit même de la responsabilité d'un lobby qui occupe le ministère de l'Environnement et qui est un adepte de la *deep* écologie, l'écologie fondamentale. Qu'importe l'homme pourvu que la nature reprenne ses droits.

Il y a des endroits où cette philosophie peut convenir. Le désenrochement des Vieux Salins nous l'avons fait, même si plutôt que de désenrocher la totalité de la commune, nous avons limité aux lieux sans habitants. Mais ne prenons pas cet exemple pour la presqu'île de Giens. Il y a 10 000 habitants sur la presqu'île, les départs pour Porquerolles, une biodiversité exceptionnelle, le tombolo ouest est l'image de notre commune.

L'État porterait une énorme responsabilité à laisser faire.

J'ajoute que toutes les associations compétentes en la matière soutiennent notre orientation (le Parc National de Port Cros, l'ASNAPIG, Les Amis de la Presqu'île de Giens, la LPO, le CIL). Chacun est mis face à ses responsabilités et j'aimerais que l'État reprenne son pouvoir sur une partie du ministère de l'Environnement.

Une deuxième observation, dans ce qui a été dit par François CARRASSAN et vous même, nous voulons favoriser l'expansion des énergies renouvelables. Et j'ai souvent dit qu'il était extrêmement compliqué de trouver des bâtiments compatibles avec l'implantation de panneaux photovoltaïques. Dans la réhabilitation de l'Espace 3000, nous en profiterons mais auparavant nous ne pouvions rien mettre puisque les structures actuelles ne le supportaient pas.

Sur la Presqu'île de Giens, nous sommes en train de prendre au niveau des modifications du PLU des mesures pour durcir l'urbanisme et réduire les possibilités de construction, notamment sur les détachements de parcelles et là encore, nous ne pouvons agir qu'à travers une révision du PLU.

Quant aux logements sociaux, vous voyez la complexité au regard du 5^e point du développement durable. Et nous en sommes loin. Nous sommes à 14% et nous sommes dans un équilibre tendu au regard de l'implantation de nouveaux programmes de logements.

J'ajoute que les progrès du pourcentage sont nécessairement très lents. Je vous rappelle que le taux de 25% est un rapport donc ces pourcentages ne peuvent augmenter que très légèrement. Personne ne peut croire que dans les délais qui sont inscrits nous puissions passer de 14% à 25%. Il nous faudrait ne construire que des logements sociaux et cela ne suffirait pas. De plus, ce serait une atteinte majeure à la mixité sociale qui est fondamentale.

Les endroits où il y a des difficultés républicaines proviennent de ghettos, de lieux où il n'y a que des logements sociaux : à Pontcarral, à Berthe. La mixité sociale est un impératif absolu et la mixité améliore moins le rapport.

Je suis friand des contrats qui peuvent exister entre une commune et l'État pour étudier ses contraintes objectives, ses besoins. Et là on définit un objectif mais ces 25% sont absurdes.

Ce sujet est extrêmement difficile sur le plan politique. Je n'ose pas introduire la campagne présidentielle dans la salle mais il n'y a qu'un seul candidat qui l'évoque. Les autres rasant les murs car ceux qui ont une volonté de gouvernement voient que c'est très compliqué. Vous voyez qui c'est ? Zut alors.

Merci de ces réflexions, prenons acte que le débat du rapport a eu lieu.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes.

Mme MANA : Suite logique de l'épanouissement des être humains qui passe aussi par le travail, nous avons un rapport annuel qui permet de mesurer l'état de la situation actuelle à l'échelle de l'administration hyéroise. Il propose des indicateurs de suivi statistiques permettant d'observer la vie au travail et la manière dont elle se répartit entre les femmes et les hommes.

En 2021, le rapport entre les femmes et les hommes était en faveur des hommes titulaires : 53% contre 47% de femmes.

On note des disparités constantes selon les filières : forte féminisation des filières administratives, médico-sociales, animation au détriment des filières techniques, sportives ou policières.

Les hommes restent majoritaires dans les catégories B et C mais on note une majorité de femmes, 56% en catégorie A et A+ contre 44% d'hommes.

La moyenne d'âge des effectifs est de 47,4 ans. Le rapport fait apparaître que les demandes de temps partiel sont en baisse de manière générale depuis 2016. En ce qui concerne les avancements de grade et les promotions prononcées en 2021, la parité a été respectée avec une légère majorité pour les femmes pour les avancements, contrairement aux promotions avec 100% d'hommes promus en technique.

Dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les actions suivantes sont envisagées :

- Mise en place d'une sensibilisation égalité femmes/ hommes,
- Mise en place d'une politique indemnitaire équilibrée,
- Favoriser la mixité des équipes.

Mme FERJANI : Il est à noter que la commune est sensible à la répartition des emplois entre les femmes et les hommes en termes d'effectifs, de responsabilités et de carrières. Je note que les femmes sollicitent plus que les hommes le temps partiel, certainement parce que le salaire de leur époux permet de répondre plus favorablement aux besoins de leur foyer.

J'ai simplement une question concernant les salaires. On note un écart favorable pour les hommes de 190 € dans la catégorie A, 104 € dans la catégorie B et 47 € dans la catégorie C. Vous expliquez une diminution des écarts par la refonte des grilles de rémunération engagée dans le protocole Parcours professionnel, carrière et rémunération. Seulement ces écarts sont encore significatifs, pouvez-vous nous en donner les raisons ?

Mme MANA : J'ai certaines raisons. Il y a beaucoup d'hommes en filières techniques où les indemnités sont différentes des filières administratives.

M. LE MAIRE : Nous n'aurons jamais une parité homme/femme dans chaque filière. Il est même interdit et impossible, dans la fonction publique, de payer différemment dans la même fonction un homme et une femme.

M. MARION : Une question pratique, pourrait-on nous mettre à disposition le rapport sur la transition écologique en copie papier ? Je sais que ce n'est pas très écologique mais 80 pages, ce serait mieux en photocopie.

M. LE MAIRE : Je suis complètement d'accord avec vous. Je suis incapable de le lire s'il n'est pas sur papier.

Nous sommes en plein paradoxe d'imprimer un rapport sur le développement durable. Je ne sais pas si nous en avons en stock mais nous essaierons de vous le passer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 4. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022

M. LE MAIRE : Quelques éléments d'introduction qui correspondent en tout point à ce qui avait été dit lors du débat d'orientations budgétaires.

Nous connaissons les éléments de contexte, la COVID qui a pesé hier mais qui peut peser encore demain même si des événements très importants réduisent la communication sur ce sujet. Avec 180 000 contaminations par jour, nous voyons dans les effectifs municipaux un nombre de personnes atteintes, cela entraîne des conséquences. Il y a l'Ukraine avec des inconnues absolues et des traductions en termes de coût.

Le coût de l'énergie risque encore de monter. Je vous rappelle nos estimations : Nous avons anticipé pour 2 000 000 € de supplément sur le budget de fonctionnement.

Un autre élément dont nous devons tenir compte est l'inflation. Le dernier chiffre est de 4,5% en France. Cela ne peut que se maintenir ou augmenter. L'inflation, il faut le comprendre, altère le pouvoir d'achat de la commune. Cette altération du pouvoir d'achat est un véritable problème. Si nous pouvons nous réjouir que les bases nominales des impôts fonciers aient augmenté de 3,4% lors de la loi de finances, ce n'est pas pour augmenter les impôts mais pour réduire la perte de pouvoir d'achat des communes. Avec ce niveau chiffre, cela réduit à 1% la baisse de pouvoir d'achat.

D'autre part, dans ce contexte agité et qui demande à être précautionneux en termes de budget, Madame MANA pourra confirmer que les recettes n'ont pas été surestimées et que les dépenses n'ont pas été sous estimées. C'est la raison pour laquelle le compte administratif est meilleur que les caractéristiques du budget primitif.

Les bons résultats de 2021 avec 15 000 000 € nous permettent, par l'épargne courante, d'autofinancer la totalité de nos investissements.

Cela étant, il y a la volonté politique. Depuis 8 ans, nous maîtrisons les dépenses de personnel. Elles sont de l'ordre de 54% des dépenses. La sobriété fiscale, nous verrons comment cela se traduit. Dans la mesure du possible, nous n'augmentons pas les impôts, nous les avons même baissés ces dernières années.

Nous pouvons les maintenir. Troisième volonté politique, la maîtrise de la dette car cela sert en cas d'accident. Concernant l'Espace 3000, si nous rasons, la commune emprunterait 20 ou 25 000 000 € pour un palais des sports, cela doublerait son ratio d'endettement. Il passerait de 2 à 4 sachant que le seuil d'alerte est à 12. C'est une volonté politique forte que de conserver une épargne forte et cela transparaîtra au budget. Emprunter doit se limiter à l'investissement.

Si nous faisons face à une difficulté, ce n'est donc que par la fiscalité qui peut rattraper.

Enfin, il y a la volonté de conserver un niveau d'investissement très significatif de 28 000 000 €. Nous ne parlons ici que des investissements communaux sans parler des investissements liés à TPM ou à d'autres collectivités. A travers ces investissements, c'est l'avenir d'une commune qui se dessine et c'est le premier support de l'activité économique globale. L'investissement public est tout à fait décisif pour l'activité économique, une sorte de levier qui entraîne derrière lui de nombreux acteurs.

Pour les conséquences qui vont être commentées :

- Taux d'imposition inchangé,
- Pas d'emprunt,
- Maintien à un niveau faible de la capacité de désendettement,
- Programme d'investissement significatif,
- Pouvoir d'auto-investissement à 100 %.

Dans la conjoncture que nous connaissons, c'est une satisfaction de pouvoir présenter un tel budget.

Mme MANA : Je vais commencer par une délibération très technique : la n°4 qui est la reprise anticipée des résultats. Nous avons un résultat de fonctionnement excédentaire en 2021 de 22 701 234,36 €, un déficit de la section d'investissement 4 458 193,99 € et un besoin de financement pour les restes à réaliser de 3 277 878,19 €.

Dans le budget primitif, nous inscrivons une prévision d'affectation au compte 1068 de 7 736 072,18 €. Il reprend le déficit de la section d'investissement et le besoin de financement pour les restes à réaliser.

Nous affecterons le résultat net de fonctionnement 14 965 162,18 € qui participera à l'autofinancement pour l'investissement.

M. MARTIN : La déclinaison financière de votre politique municipale, que nous ne partageons pas dans les grandes lignes, est au cœur de cette délibération et de l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la bonne délibération. Vous avez anticipé. Pour l'instant, je vous demande si vous êtes d'accord pour que nous reportions le reste accumulé.

Je mets aux voix, qui est pour ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX
5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE 5. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2022

Mme MANA : Je vais revenir, Monsieur le Maire, sur les grandes orientations. Nous avons omis de préciser le soutien important au tissu associatif local, sportif et culturel. Le montant de subvention est égal à ce que nous avons en 2020.

Le budget primitif 2022 est de 148 944 944,71 € que nous répartissons pour 65,6 % en fonctionnement et 34,4 % pour la section d'investissement.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, nous avons des charges à caractère général correspondant à l'ensemble des dépenses liées à l'activité quotidienne des services, l'entretien du patrimoine, l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations réalisées par des entreprises spécialisées dans le cadre du fonctionnement du service public. Ces dépenses représentent 23,13 % des dépenses réelles de fonctionnement et connaissent une progression de 2 880 000 € par rapport au budget primitif 2021.

L'évolution est majoritairement imputable à la flambée des coûts de l'énergie et impose dans la prévision budgétaire pour les postes de dépenses énergie et combustible une augmentation de 1 800 000 € par rapport au BP 2021.

M. LE MAIRE : Pour tous ceux qui ont un peu d'influence, lorsque nous connaissons le nom du ou de la future présidente de la République, nous pourrions dire qu'un petit bouclier énergie pour les collectivités permettrait à beaucoup de limiter les augmentations d'impôt qu'elles feront. 3 millions d'euros représentent environ 7 à 8 points d'impôts pour la commune d'Hyères.

Mme MANA : Les charges de personnel représentent 55,1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ne progressent que de 0,4 % en 2022 soit +159 679 €.

Cette hausse très limitée est due à la mise en œuvre d'une politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale.

M. LE MAIRE : Il faut rappeler que nous subissons sur cette ligne les 2 à 2,7 % de GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui sont liés à cette technicité. Les gens sont plus vieux ou occupent un poste plus élevé et cela rentre en compte.

Si nous arrivons à stabiliser, c'est parce que nous ne renouvelons pas ceux qui partent à la retraite.

Mme MANA : La ligne Atténuation Produit correspond au montant de l'attribution de compensation versée à la métropole et le prélèvement dû au nom de la loi SRU. Les autres charges de gestion courante représentent 14,34 % des dépenses réelles. Elles s'élèvent à 9 828 277 €, soit une variation de moins de 1,4 % par rapport au budget primitif 2021.

M. LE MAIRE : Sur la loi SRU, bien que nous soyons à 14 % de logements sociaux lorsque d'autres sont à 16 % comme Toulon, collectivement nous ne satisfaisons pas aux attentes de la loi SRU. Il y a donc eu des pénalités complémentaires. Pour Toulon, Le Pradet ou autre, celle-ci a été de 100 %. A Hyères, il nous a été demandé 10%. C'est dire le dialogue constructif qui s'instaure avec les services de l'État départementaux. Ils comprennent que nous ne pouvons pas.

Je voulais saluer cette compréhension.

Mme MANA : On note une diminution de la subvention d'équilibre qui est versée au CCAS. Il y a été versé 400 000 € de moins. Mais cela fait suite à la perception par le CCAS d'une recette de 400 000 € qui était auparavant encaissée par la Ville et qui est versée maintenant par la CAF.

La revalorisation de la subvention d'équilibre est versée à la caisse des écoles : + 95 000 € et une politique de soutien aux associations à travers une enveloppe dédiée de plus de 2 800 000 € en 2022. Le budget, en hausse de 106 000 €, s'explique par ce qui n'avait pas été encaissé en 2021 suite au manque d'événements du fait du COVID.

Les charges financières ne représentent plus que 0,46 % des dépenses réelles. Elles s'élèvent à 315 000 €. Cela représente une baisse de 12,7 % par rapport au BP 2021.

M. LE MAIRE : Je rappelle qu'au niveau de l'État, l'éducation, la défense et les intérêts d'emprunt sont les trois premiers postes. Selon les années, c'est l'un ou l'autre. Quand un État devient très endetté, le coût des intérêts d'emprunt devient catastrophique.

L'inflation qui guette aujourd'hui risque de faire augmenter les taux d'intérêt et à chaque fois que les taux d'intérêts augmentent, la note augmente.

Cela est résiduel mais une commune qui a beaucoup emprunté aurait un poste qui serait équivalent à un poste de dessus.

Mme MANA : Au niveau des dépenses, les autres charges de fonctionnement intègrent les charges exceptionnelles pour 52 514 € et les dotations aux amortissements et provisions pour 60 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles totaliseront pour l'année 2022 75 837 283 €. Les ressources fiscales sont les principales sources de financement de la Ville. Elles représentent 76,18 % des recettes réelles de fonctionnement pour 57 775 037 €. Nous distinguons des recettes issues de la fiscalité locale et celles issues de la fiscalité indirecte.

Pour la fiscalité locale, nous trouvons les impôts directs locaux pour plus de 48 000 000 € en hausse de 4,99 % suite à la revalorisation des bases fiscales de 3,4% décidée par la loi de finances et l'augmentation physique des bases fiscales. Pour rappel, les taux d'imposition demeurent inchangés.

Les droits de mutation représenteront 4 500 000 €. Le prélèvement communal sur le produit des jeux est estimé à 930 000 €. Nous n'avons pas remis une recette normale de fonctionnement. Peut-être que Monsieur le Maire a quelque chose à dire sur cela.

M. LE MAIRE : Oui, il est vrai que la covid coûte cher au casino. Les travaux sont quasiment terminés et cela peut relancer l'activité du casino, non seulement l'activité de jeux mais les activités périphériques de restaurant et de manifestation. J'espère que nous retrouverons et que nous dépasserons le régime de croisière entre 2 et 2,5 millions d'euros.

Mme MANA : Enfin, une taxe sur la consommation finale d'électricité est estimée à 1 400 000 €. Pour appel, cette taxe sur la consommation finale de l'électricité n'est pas indexée sur le prix de l'énergie mais sur la consommation des kilowatts.

Les impôts et taxes comptabilisent les recettes relatives à la dotation de solidarité communautaire de 486 000 €, au fonds de péréquation de ressources intercommunale et communale pour 915 000 € et au reversement par l'État du prélèvement sur les jeux et paris hippiques pour 500 000 €.

Les dotations et participations regroupent l'ensemble des concours financiers, (dotation de compensation de l'État, subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la commune), ainsi la DGF est estimée à 6 700 000 €. La dotation de compensation versée par l'État représentera 318 000 € et les subventions et participations reçues d'autres collectivités représenteront 2 056 224 €.

En 2022, l'ensemble des dotations et participations représentera 14,54 % des recettes réelles de fonctionnement qui devraient s'élever à un peu plus de 11 000 000 €, soit une baisse de 800 000 € par rapport au budget primitif 2021.

La diminution est due au versement en 2021 d'une participation de l'État non reconduite en 2022 relative aux pertes de recettes sur le domaine public à la suite de la crise sanitaire.

Les produits du service et du domaine représentent 7,52 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles devraient s'élever à plus de 5 700 000 €, soit une diminution de 2,4% par rapport au BP 2021. Il s'agit des recettes provenant des prestations de redevance, concessions, cimetière, redevance du centre de loisir et restauration scolaire, médiathèque, piscine... Les autres produits de gestion courante représenteront, en 2022, un montant de 1 011 817 €. Ils sont constitués essentiellement de la location d'immeubles et de salles appartenant à la municipalité. Les autres recettes sont constituées par des atténuations de produits de remboursement par les agents de leur quote-part des chèques déjeuner.

M. LE MAIRE : Sur tous ces sujets qui sont des recettes de poche, depuis quatre à six ans, nous n'avons touché aucun tarif sans compter que durant la covid nous avons exonéré. Pourquoi ? Parce que pour des tarifs de 12,50 € lorsqu'on augmente de 2 ou 3 %... Mais il va falloir avoir le courage d'aligner.

J'ai appelé les services à regarder tout cela pour faire en sorte que dans un temps court, nous rattrapions l'inflation qu'ont connu tous les tarifs. Il n'est pas normal que la commune assure la totalité. Ce sont des pertes en ligne et il n'est pas normal que nous perdions 256 000 € sur une ligne.

Mme MANA : Au vu des équilibres de la section de fonctionnement, un virement de 19 millions d'euros pourra être effectué à la section des investissements et participera au programme d'investissement.

Nous allons aborder la section d'investissement qui reprend l'ensemble des opérations et projets qui ont pour but d'enrichir le patrimoine de la ville. Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites au BP 2022. Elles comprennent les frais à faire auprès d'études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions, les opérations faites par VAD et le remboursement de la dette. C'est un montant d'un peu plus de 33 000 000 € de dépenses réelles d'investissement qui est inscrit au BP dont un peu plus de 28 millions d'équipements bruts.

Vous avez la liste des études et projets structurants qui représentent un peu plus de 14 millions avec l'avenue De Gaulle, Gambetta, Iles d'Or... Nous en avons parlé lors du débat d'orientation.

Vous avez ensuite les acquisitions et les travaux d'amélioration du patrimoine qui s'élèvent à 14 000 000 € avec la création du réfectoire à l'école de l'Almanarre, les travaux du stade André Veran, les installations photovoltaïques sur le parking de la piscine, la mise en accessibilité des bâtiments, la rénovation du gymnase des Rougières, la mise en conformité du château d'eau, la création de la maison France Services au Val des Rougières, l'aménagement du logement de fonction pour le médecin sur l'île de Port Cros et l'amélioration, rénovation énergétique des bâtiments administratifs et scolaires.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées de ressources propres et de subventions aux investissements. Elles s'élèveront à un peu moins de 19 000 000 €.

On distingue les ressources propres :

- le fonds de compensation de la TVA appelé FCTVA, estimé à 1 300 000 €,
- la taxe d'aménagement qui est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe, reversé à hauteur de 50 % entre la métropole et la Ville, est estimé à 350 000 €.
- les produits de cession qui sont estimés à 5 000 000 €.

des subventions d'investissement dont le montant attendues en 2022 s'élève à 1 800 000 €. Il comprend notamment les 900 000 € du Conseil départemental du Var au titre de la programmation annuelle.

Nous rappelons qu'aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2022 grâce à un autofinancement d'un montant de 19 000 000 €. Celui-ci permet de financer la totalité des investissements.

Pour rappel, cet autofinancement est possible grâce à l'équilibre de la section de fonctionnement. Cela a permis le virement à la section d'investissement.

Concernant la gestion de la dette et de la trésorerie, aucun emprunt ne sera souscrit. La commune fera intégralement appel à ses ressources propres, aux subventions de partenaires et mobilisera son épargne.

Vous constatez l'encours de la dette au 31/12 avec l'inscription pour le BP 2022 qui est en baisse significative. La commune remboursera un montant de 2 260 000 € de capital. L'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2022 à 11 695 250 €.

Nous avons l'évolution de l'annuité de la dette 2021-2022. En 2021, nous avons en intérêt 361 000 €, nous passons à 340 000 €. Le capital était 2 353 000 € et nous passons à 2 260 000 €. La capacité de désendettement s'établira en 2022 à 1,60 contre 1,03 en 2021 du fait la baisse de l'épargne brute. Je rappelle que la capacité de désendettement est l'encours de la dette divisé par l'épargne brute.

M. LE MAIRE : Si j'étais dans l'opposition, à la limite je pourrais critiquer le programme d'investissement.

M. MARTIN : Je note la déclinaison financière de votre politique municipale que nous ne partageons pas dans ses grandes lignes et qui est au cœur de l'ordre du jour et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Cependant, permettez-moi de formuler quelques interrogations sur les éléments comptables qui nous ont été transmis. Tout d'abord, le résultat excédentaire de fonctionnement de 22,7 millions représente un peu plus de 22% du budget total de fonctionnement qui s'élève aux alentours de 100 000 000 €. Cela pose question.

Le ratio de ces dépenses, qui n'ont pas été mises en œuvre, me semble anormalement élevé. En effet, les spécialistes de l'analyse des finances locales considèrent que ce ratio doit s'établir entre 8 et 15 % pour être considéré comme satisfaisant. En dessous de 8 %, les finances de la Ville sont en danger mais au-dessus de 15 %, qu'est-ce que cela signifie ?

Doit-on penser que le budget a été mal élaboré ? Cela pourrait s'apparenter à une forme d'insincérité. Vous nous demandez dans cette délibération d'utiliser cet excédent de fonctionnement au profit des restes à réaliser et de la section d'investissement en déficit. Doit-on en conclure que ces économies drastiques ont été réalisées pour servir votre volonté de réaliser des projets que j'estime être déraisonnables dès lors qu'ils impactent trop fortement le budget de fonctionnement.

La voirie communale est mal en point. La propreté de la ville laisse à désirer. La police municipale qui était la fierté de Léopold RITONDALE fonctionne maintenant avec les moyens qu'on veut bien lui donner et qui ne sont pas à la hauteur de sa mission. Ne parlons pas des caméras de vidéo protection qui sont, pour une part importante, hors service.

Même la mairie nouvelle fait plus vieille que son âge : la partie rénovée de la mairie a un extérieur poussiéreux et négligé.

En un mot Monsieur le Maire, la ville manque de soin et d'entretien. Vous comprendrez que nous sommes en droit de mettre en lien cette situation avec les économies extrêmes réalisées sur le fonctionnement.

Quand on sait que le résultat net de fonctionnement de près de 15 000 000 € va être affecté sur la ligne 002, nous sommes en droit de nous dire que la contrainte sur la dépense pourrait être un peu desserrée. Nous, nous recherchons un équilibre entre investissement, fonctionnement et entretien de la ville.

Pour reprendre les propos de votre candidate à l'élection présidentielle, il ne s'agit pas de cramer la caisse. Il s'agit de redonner aux services des marges de manœuvre raisonnables pour entretenir notre cadre de vie exceptionnel.

Pour l'investissement, les restes à réaliser concernent d'anciens projets de l'exercice précédent. On est dans la rallonge, de la rallonge financière. A quel surcoût correspondent-ils ? S'agit-il des travaux du musée dont nous avons déjà dénoncé le coût en constant dérapage ? A ce sujet, pouvez-vous nous rappeler le coût définitif de cet investissement ? J'aimerais que vous ne caricaturiez pas mon propos. Je suis là pour demander, au nom de mon groupe, un rééquilibrage entre le fonctionnement et les investissements pour que la ville soit entretenue.

M. LE MAIRE : Vous me permettez de répondre directement. Je n'ai de leçon à ne recevoir de personne surtout en matière de gestion financière. Si vous avez les informations que vous avez eues, qu'ils viennent me voir pour que je corrige un peu leurs analyses.

Penser qu'il y a une stratégie et qu'il est condamnable d'avoir un résultat de cumul important, il faut être nul. En réalité, vous avez par précaution au budget, qui est prévisionnel, calmé les dépenses et ne pas valoriser les recettes.

La politique d'une commune doit être pluriannuelle. Ce qui font de la politique année après année se plantent complètement puisque de nombreux projets s'étalent sur deux, trois ou quatre ans.

Vous parlez de la sincérité. Vous pouvez rencontrer des gens très compétents qui mettaient des millions de ventes sans certitude de telle façon que cela améliorerait la tendance. La Chambre des comptes a dénoncé cette pratique.

Vous me parlez de la voirie communale, c'est une compétence TPM. Vous savez, le président Pompidou disait « Tout ce qui est excessif est totalement insignifiant ». Vous dites que la voirie communale est mal entretenue, demandez aux personnes qui arrivent dans cette commune. Demandez le nombre de kilomètres de voies que nous avons réalisées et remplacées. Demandez à la police municipale son point de vue.

Cette façon de dénigrer nos forces de l'ordre en disant qu'ils sont sous-équipés, sous-habillés etc... C'est vraiment dramatique. Monsieur WERBER, ici présent aura l'occasion de vous répondre. C'est une façon très douteuse de jeter l'opprobre sur un service exemplaire, d'autant que la police nationale n'a pas les moyens d'effectuer son travail. La police municipale est partout, tout le temps dans des conditions d'armement qui n'ont rien à voir avec la police nationale. Leurs moyens n'ont rien à envier à la police nationale puisqu'on leur prête des gilets pare-balles par exemple.

Quant aux caméras de surveillance, il y en a tellement que nous n'arrivons plus à les mettre sur les murs.

Ce n'est pas parce que nous sommes dans une conjoncture où beaucoup racontent n'importe quoi que vous devez vous aligner là-dessus. Je trouve cela difficile à entendre.

Vous parliez des dépassements sur les investissements importants. Vous avez intérêt à relire le dernier procès-verbal du Conseil municipal lors de la présentation de l'orientation du budget. Les autorisations de programme n'ont pas été modifiées en 2022. Cela veut dire qu'il n'y a rien de plus, et cela a été souligné durant la délibération.

Le coût du musée doit se situer aux alentours de 6 000 000 €. Nous vous donnerons le chiffre exact sans aucune difficulté. Vous seriez le seul Hyérois à regretter cet investissement face à ce succès planétaire. Peut-être n'avez-vous pas eu le temps de vous y rendre ?

Succès planétaire, je suis aussi caricatural. On me décrit l'apocalypse, je décris l'avenir.

Savoir qu'il y a eu 15 000 visiteurs, c'est à dire un record par rapport à tous les musées de la région. Désormais, l'essentiel de la fréquentation vient d'ailleurs : de Marseille, de Nice etc... Les visiteurs viennent tout autant pour la collection permanente que pour la collection temporaire qui est d'un niveau international.

Quant au fait que vous suggérez qu'il faudrait un peu plus dépenser à cause de la situation pathétique dans laquelle est la police municipale, le degré de propreté catastrophique dans lequel est la ville mérite des embauches et des dépenses supplémentaires... Vous pouvez continuer.

M. MARTIN : Vous pouvez dire cela, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai certes parlé de dépenses de personnel mais vous savez que les services, Monsieur le Maire, courent après les pièces. On répare des routes avec des pavés, on fait les choses avec ce qu'on a. Les personnels ne sont pas à mettre en cause bien évidemment.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il n'y a aucun problème de rupture de pièces dans les services. Ils ont ce qu'ils veulent quand ils veulent. Mais si vous avez cette politique un peu laxiste en matière de dépense de fonctionnement, vous pouvez revenir rapidement à ce que j'ai connu en 2014 où l'épargne nette était en voie de devenir négative.

M. MARTIN : Je me doutais que vous alliez caricaturer mon propos. C'est pour cela que je parlais de « cramer la caisse » comme votre candidate.

M. LE MAIRE : Je ne caricature pas. Je dis exactement ce qui est. Je regrette que pour des raisons d'énergie notre épargne brute perde cette année 2 à 2,5 millions d'euros. Elle est la source de notre autofinancement et un signe d'une bonne gestion de fonctionnement.

Si vous désirez lâcher, vous arriverez dans la situation de 2014 où la Chambre régionale des comptes nous disait qu'elle était quasi négative. C'était une catastrophe car la seule solution serait alors d'augmenter les impôts. Sachant que par la suite, ce serait le préfet qui gérerait.

Si vous voulez les informations sur la gestion financière, je suis à votre disposition pour vous recevoir.

Mme MANA : Monsieur MARTIN, je voulais juste ajouter que si vous avez pris le temps de lire le BP, vous avez pu constater le montant pour le musée en page 10 de 6 200 000 €.

M. LE MAIRE : J'ai dit 6 000 000 €. Excusez-moi. Vous savez 6 millions pour un équipement comme ça...

M. MARTIN : Apparemment nous étions deux à ne pas l'avoir lu.

Mme COLLIN : Pour des raisons déjà évoquées lors du dernier débat d'orientations budgétaires, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Concernant la sécurité, je citerais Monsieur WERBER interrogé par *Var-Matin* au sujet des incivilités qui exaspèrent les commerçants du Vieux Hyères et la pétition que ces derniers font circuler : « La seule solution aujourd'hui est d'occuper le terrain ». Nous sommes complètement d'accord avec cette déclaration.

A tout objectif, il faut des moyens. Face aux incivilités dans un quartier, pourtant classé prioritaire et objet de toutes les attentions de la fameuse politique de la ville, il faut des effectifs pour occuper le terrain. C'est ce que nous ne cessons de demander car le problème est plus général que le centre ancien. Il y a toujours très peu de patrouilles la nuit.

Hyères est étendue et il n'existe pas de bureau décentralisé de la police municipale. Quant à la journée, les points chauds sont connus et une veille permanente pourrait se révéler gênante pour les voyous. Mais il faut toujours et encore des moyens et surtout la volonté politique.

Nous continuerons à vous demander ces moyens même si vous continuez à les refuser.

La deuxième raison de notre abstention concerne les subventions aux associations. Sont incluses dans le budget de la ville toutes celles recevant des fonds au titre de la politique de la ville. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet en exprimant pourquoi cette politique est créatrice d'inégalité entre les Hyérois.

Je tiens à vous réclamer pour la troisième fois, la dernière étant le 17 décembre 2021, la communication du compte rendu financier accompagné de ses deux annexes obligatoires de l'association des Mamans du Valdé pour l'année 2020.

M. LE MAIRE : Nous vous transmettrons ce qui est transmissible. Pour le reste, vous avez parlé d'une pétition pour des jeunes de 14 à 17 ans qui créent des difficultés pour la commune. Je suis le premier à le regretter.

Les problèmes, vous les connaissez. Il y a un problème d'effectifs de police nationale et pas municipale puisque c'est le seul poste que nous avons continué à augmenter. Et il y a un problème de justice. Quel que soit le Président ou la Présidente, il faut que ce problème soit résolu. Des jeunes ont été interpellés 15 fois et rien ne se passe.

Si vos remarques sont faites envers la justice et qu'elle doit faire exécuter ses décisions, et qu'elle abaisse la majorité pénale, je m'y associe. Aujourd'hui le jeune de 16 ans n'est plus un bébé. Il faut trouver des modalités de sanction, autrement nous ne pourrions plus nous en sortir et les effectifs de la justice doivent être fortement augmentés. Je n'accuse pas du tout les magistrats, les services pénitenciers ou les centres fermés mais il y a un manque de moyens.

Mme COLLIN : A défaut de pouvoir réformer d'un coup de baguette magique la chaîne pénale, la présence sur le terrain est quelque chose de dissuasif.

M. LE MAIRE : Madame, la présence de la police municipale est très forte mais elle dépasse là ses compétences. Elle n'est pas là pour l'ordre public. Elle ne peut pas faire un contrôle d'identité. Elle est là pour éviter et pour dissuader.

Je plains le commissaire exemplaire de la police nationale qui a des effectifs insuffisants.

Vous me direz que je suis sans doute inefficace mais j'avais obtenu lorsqu'étaient passés Messieurs CASTANER ET NUNEZ 6 ou 7 renforts pour la police nationale. Cela avait été une amélioration mais je continue à demander des renforts significatifs. Ils préfèrent les donner à Fréjus, ils ont peut-être plus d'influence.

Sur la politique de la ville, vous avez exactement le contraire de ce que je pense. Vous dites que la politique de la ville augmente les inégalités et je dis que la politique de la ville réduit les inégalités. C'est un divorce absolu entre nous, je n'y peux rien.

Mme PORTUESE : Rassurez-vous Monsieur le Maire, je vais faire court. Et vous qui êtes très soucieux de la démocratie, je vous rappelle que nous avons tous le droit de nous exprimer.

M. LE MAIRE : Alors, Madame, écoutez. Vous étiez un groupe de 8 ou 9 personnes. Si pour des raisons que je ne juge pas, un groupe de 9 personnes devient 9 groupes d'une personne, vous comprenez bien que nous ne pouvons pas continuer à fonctionner en donnant aux 9 un temps de parole. Il faut que vous vous entendiez entre vous ou que vous soyez beaucoup plus concis pour que chacun puisse s'exprimer. J'ai quand même le droit de dire ça ?

Mme PORTUESE : Bien sûr Monsieur le Maire. En plus mon intervention est assez positive. Ce budget primitif, dans un environnement contraint et surtout incertain, semble prudent et je voterai donc favorablement même si j'ai une observation à émettre.

Vous confirmez qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts pour le budget communal. Toutefois les Hyérois, comme les habitants de la Métropole TPM, subiront une augmentation de 1 % de leur taxe foncière sur les propriétés bâties, augmentation qui a été votée en Conseil Métropolitain le 24 mars dernier et pour laquelle je me suis abstenue. En effet, une augmentation de la fiscalité hyéroise aurait été pénalisante pour nos concitoyens d'autant qu'ils vont subir la revalorisation des bases fiscales de +3,4 % décidée par la loi de finances.

Cette stabilité des taxes locales est donc une bonne chose car il y a des « petits » propriétaires fonciers, souvent des retraités modestes pour lesquels toute hausse d'impôts impacte fortement leur pouvoir d'achat.

M. MASSUCO : Très brièvement puisque nous avons fait une intervention le 8 mars. Le budget primitif est conforme au débat d'orientations budgétaires. Je voudrais faire deux remarques.

Le budget qui nous est présenté est un budget comptable très cohérent en chiffres et à la lecture du rapport, les objectifs fixés tels que les taux d'imposition inchangés, maîtrise des dépenses de fonctionnement, soutien au tissu associatif, programme d'investissement conséquent, optimisation de la gestion des emprunts et de la dette me paraissent aller dans le sens de l'histoire.

A la lecture des deux bilans du rapport et du livre budgétaire présenté, des questions et des interrogations me viennent.

S'il est vrai que je rejoins le bilan comptable tel qu'il est présenté, sur certaines présentations budgétaires et cela fait partie de la discussion politique, je pourrais être en désaccord avec vous. Plus que ces désaccords, j'ai l'impression que ces deux lectures ont créé chez moi un doute. Et le doute est parfois bénéfique.

La première question que je me pose est la suivante : Il va y avoir une augmentation de la dépense énergétique. J'ai entendu l'une de vos observations où vous espériez que le candidat élu procéderait par un bouclier énergétique, ce que nous pouvons tous espérer. Comment tenter par la situation actuelle d'accélérer ce changement sociétal pour arriver à une transition énergétique plus rapide qui aurait permis de diminuer les dépenses énergétiques qui sont les nôtres aujourd'hui ?

Ce n'est pas le cas d'Hyères, c'est un problème planétaire. Ce que nous mettons en œuvre à Hyères aujourd'hui, nous voudrions le faire au niveau départemental, régional, national. Comment trouver les solutions de cette accélération de particules ?

M. LE MAIRE : Si nous avions une explosion encore plus forte des dépenses, on alignerait. Nous pouvons tenter de mettre des panneaux photovoltaïques à la piscine. Nous en intégrerons à l'Espace 3000. Cela restera très marginal.

L'action la plus forte sera l'hermétisation des bâtiments. Là, nous mettons 1 000 000 € par an. Lorsque cela sera fini, cela entrainera des économies de 20 à 25 %.

L'autre possibilité serait de se demander si, ici ou là, nous pouvons changer le type d'alimentation, de chauffage. La principale réflexion serait alors la piscine car elle coûte très cher. Rappelez-vous le temps où le diesel et le gaz étaient conseillés à tour de force.

Je crois qu'il faut, pour être efficace, se focaliser sur les économies d'énergie, l'hermétisation et puis peut-être aussi que nous donnions l'exemple. Je pense qu'il faut réduire de 2 degrés le chauffage dans tous les locaux municipaux et peut-être d'un degré à la piscine. Cela peut faire baisser la note de 20 %.

J'estime que cela, nous devons le faire, comme les Français devront le faire. C'est une attitude citoyenne pour laquelle la mairie doit être pilote.

M. MASSUCO : J'entends bien et cela doit être extrêmement compliqué de changer le cours de l'histoire en quelques mois. Mais nous parlons ici de l'histoire à 20 ans. Votre bilan est bon avec un taux d'emprunt presque néant.

M. LE MAIRE : Vous avez raison. Pour tout ce qui est nouveau, il faut tenter de mettre en place les modalités. Celles qui, sur une période moyenne, seront les meilleures. Il faut quand même agir et ce qui peut être significatif se trouve dans les économies d'énergie.

M. MASSUCO : Il y a également le traitement des déchets qui pourrait donner de l'énergie. Ce sont des pistes à étudier.

La deuxième question que je me pose est la suivante : j'ai vu dans le rapport de présentation que la masse du personnel était de 50% dans les dépenses de fonctionnement. Imaginons une revalorisation du point d'indice comme l'a évoqué notre président. Je n'ai pas vu dans le rapport que cela soit envisagé. Je crains que cela fasse augmenter les dépenses de fonctionnement.

M. LE MAIRE : Nous avons intégré le GVT et la revalorisation de la catégorie C. Cependant, nous n'avons pas encore intégré la revalorisation du point qui sera décidée et déterminée vers le mois de juillet.

Ce sera, dans tous les cas, significatif pour les intéressés mais sans grande importance pour la commune.

M. MASSUCO : J'ai une autre question. Comme l'a dit Chantal PORTUESE, nous avons la chance à Hyères d'avoir une gestion rigoureuse. Pourquoi être allé dans le sens d'une augmentation du taux métropolitain ?

M. LE MAIRE : La norme dans les communes c'est une très forte augmentation des taux d'imposition. TPM a gardé ses taux stables depuis 15 ans. La décision collective a été prise d'augmenter le taux d'imposition du foncier puisque TPM subit les mêmes difficultés que tous et que nous voulons maintenir un niveau d'investissement élevé. Je l'ai dit moi-même en conseil métropolitain, c'est une mesure qui sert chaque commune.

M. MASSUCO : Oui, elle sert chaque commune. Mais comme nous avons été vertueux, notre imposition n'augmente pas mais cela va augmenter, au prorata, l'imposition foncière annuelle pour chaque habitant d'une centaine d'euros.

M. LE MAIRE : Non, je crois me rappeler que c'est autour de 20 à 28 €. Pour une collectivité qui n'a pas augmenté son taux pendant 15 ans, cela ne me paraît pas majeur surtout dans un contexte où la volonté est d'avoir des investissements importants.

M. MASSUCO : Je suis d'accord, ce n'est pas majeur. Autre sujet, nous avons une augmentation du taux de travaux qui ont eu lieu. Dans le but de faire des économies, ce qui me questionne est : comment encadrer, empêcher les dépassements supplémentaires ?

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de dépassements supplémentaires qui ne soient pas avalisés par la commune. Il peut y avoir des besoins supplémentaires qui apparaissent et qui n'avaient pas été prévus par exemple. Soit un fait exceptionnel qui vient grever le coût défini. Il faut contenir ces dépassements éventuels.

C'est finalement un peu comme chez vous : vous achetez un appartement, puis vous vous dites que ce serait quand même mieux si vous faisiez tomber la cloison.

Pour autant, il n'y a pas eu de dépassements significatifs dans aucun marché. Le marché du port, malgré ce qui est diffusé ici ou là, a un coût moindre que ce qui avait été prévu. Il faut se souvenir que nous avons délibéré pour rembourser une partie de la contribution des commerçants du nautisme qui cofinancent le projet par un montant supplémentaire de taxes. La prévision était à 2 600 000 € et nous sommes à moins de 2 000 000 €.

La prévision pour le musée est de 6 200 000 €, il n'y a pas de dérapage. C'est un montant tout confondu qui comprend le bâtiment, la scénographie, etc...

M. MASSUCO : Il me semblait compte tenu des projets votés dans le rapport. Mais c'est surtout ce que j'ai lu dans le rapport d'orientation budgétaire.

M. LE MAIRE : Quand on lit les réseaux sociaux, je lis des chiffres et des commentaires qui n'ont rien à voir avec la réalité. Pour tous les programmes, il n'y a aucun changement cette année.

M. MASSUCO : Finalement, ce n'est pas le problème annuel, votre bilan est bon. Nous sommes là pour gérer sur plusieurs années et c'est sur cela que je me pose des questions.

M. LE MAIRE : Sur des travaux importants, les dépassements sont systématiques. Quand vous avez le MUCEM à Marseille, ce sont des dépassements de 50, 60, 80 %. Vous avez toujours des découvertes, des nouveautés. C'est pour cette raison que je vous dis qu'il y a peut-être eu des dépassements mais qu'ils sont très limités car nous sommes vigilants.

Si nous décidions aujourd'hui de faire un palais des sports, je vous ai dit 15 à 20 millions d'euros mais peut-être que ce serait 30 à l'arrivée. Il suffit qu'on s'aperçoive qu'au niveau des fondations, il manque des éléments parce qu'il peut y avoir une demande supplémentaire. Nous ne pouvons pas tout prévoir dans tous les cas. Lorsque les dépassements sont trop importants, c'est qu'il y a eu du laxisme.

M. MASSUCO : Mais sur les gros sujets, vous prenez des maîtres d'œuvre ou des architectes et ils devraient servir à encadrer les projets. Sinon ils ne servent à rien.

M. LE MAIRE : Complètement, je vous ferai des commentaires en privé mais c'est compliqué. J'en suis, par exemple au centre commercial du nautisme, à commander pour la 4^e fois au maître d'œuvre de faire des opérations de réception convenables. Il est mis en demeure maintenant.

M. MASSUCO : Tout à l'heure nous parlions de l'entretien des bâtiments et du problème qui s'est posé à l'Espace 3000. J'ai la sensation que le patrimoine hyérois et notamment les bâtiments publics sont vieillissants. Aujourd'hui, un problème de disponibilité des équipements sportifs se pose pour l'Espace 3000 et les Rougières. Respectivement, ils devraient être remis à la disposition du public en septembre 2023 et septembre 2025. Nous avons parlé du HTV avec mon collègue Monsieur MARION qui envisage un stade pour un Hyères Football Club plus florissant. Et où vont aller les jeunes qui s'entraînaient ?

Tout cela tient au fait que les dépenses ont diminué sur l'entretien des bâtiments. Je crois avoir lu dans le rapport qu'elles étaient de 838 000 € en 2020 et 768 000 € en 2021/2022. Que pourrions-nous faire pour mieux entretenir ?

Nous ne pouvons pas laisser notre patrimoine comme cela même si des investissements sont nécessaires.

M. LE MAIRE : Je rends déjà hommage aux services techniques qui entretiennent bien les bâtiments et aussi les adjoints et conseillers municipaux qui sont très investis. Je crois qu'il faut continuer à faire ce que nous faisons. Le patrimoine communal n'est pas vieillissant. Il y a de l'ancien et du récent. La mairie n'est pas vieillissante, la médiathèque n'est pas vieillissante, l'espace nautique n'est pas encore vieillissant même s'il est très compliqué à entretenir.

M. EYNARD-TOMATIS : Le musée n'est pas vieillissant.

M. LE MAIRE : Le musée n'est pas vieillissant mais il était très vieillissant. La collégiale Saint-Paul était en voie d'effondrement puisque nous avons dû tout refaire et réhabiliter. Les lavoirs, la maison du commandant à Porquerolles étaient dans le même état. En d'autres termes, nous avons porté cette attention sur ces patrimoines locaux.

Il reste beaucoup de choses à faire et nous ne pourrons peut-être pas tout rattraper.

M. MASSUCO : Sur le dernier point, je ne rejoindrai pas Madame COLLIN. Je crois qu'aider les associations c'est réduire les inégalités. Aujourd'hui, nous sommes dans une société fondée sur de plus en plus d'inégalités. Considérons les subventions aux associations, notamment le Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur. Je crois que le Secours Populaire perçoit 1900 €, les Restos du Cœur 1500 €. Je crois que ces associations luttent contre les inégalités.

Mme COLLIN : Ces associations n'ont rien à voir avec la politique de la ville.

M. MASSUCO : Et je vais y revenir. Quand nous parlons de la sanction qui peut intervenir en termes de jeunesse et de délinquance, je suis un fervent défenseur de la prévention. Quand on aide les associations qui font partie du cœur de la politique de la ville avec plus de volonté, cela nous permet de réduire les inégalités. Et cela empêche que des jeunes de 13 à 14 ans viennent semer le trouble dans des communes telles qu'Hyères.

Mme COLLIN : La preuve que ça ne les empêche pas.

M. LE MAIRE : Monsieur MASSUCO n'a pas compris. Vous parlez du Secours Populaire, du Secours Catholique et le troisième, les Restos du Cœur... Là, il n'y a pas de problème. Changez de couleur.

M. MASSUCO : Par contre, si nous pouvions avoir une augmentation en ces temps difficiles puisqu'il y a des Ukrainiens qui viennent en plus auprès d'eux. Cela me paraîtrait bénéfique.

Je suis schizophrène aujourd'hui mais cela m'arrive de temps en temps. Nous allons nous abstenir sur le vote du budget. Non pas parce que le budget est mauvais, il est bon. Mais sur les orientations budgétaires, nous avons des choses à redire. C'est la raison de l'abstention.

M. LE MAIRE : Cela me paraît être une réponse équilibrée.

Je mets aux voix le budget primitif de la commune. Qui est favorable à l'adoption ?
Qui s'abstient ? Qui est contre ?

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

**5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI**

**4 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO,
Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE 6. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts locaux directs -
Fixation des taux 2022**

M. LE MAIRE : Je rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée par le gouvernement. En 2020, 80 % de nos foyers fiscaux réunissaient les conditions pour ne plus payer la taxe d'habitation pour la résidence principale uniquement. Et pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021. En 2022, il sera de 65% et elle disparaîtra en 2023.

La commune n'a plus que la taxe foncière pour obtenir des ressources, et a été coalisée la taxe foncière perçue par le département et par la commune. Le taux est donc le double.

Le taux aujourd'hui du foncier bâti sera donc de 15,49, soit le taux anciennement du département. A cela s'ajoute un taux de 21,76 qui est le taux inchangé de la commune. Cela représente un total de 37,25% donc la stabilité des taux prévaut pour le foncier bâti et également le foncier non bâti

Un débat a failli s'instaurer au Conseil métropolitain. La gauche n'étant pas représentée ou peu, je me suis exprimé pour elle. La difficulté étant désormais pour avoir des recettes fiscales, qu'il faut augmenter le foncier bâti. Et cela veut dire, faire payer les propriétaires. Dans mon propos, j'ai dit que cela était socialement pertinent puisque les propriétaires sont un peu plus riches que ceux qui ne le sont pas.

Nous n'avons plus désormais qu'un levier. Cela complexifie l'autonomie de gestion des collectivités.

Mme COLLIN : J'ai attendu la délibération n°6 pour m'exprimer sur le taux contrairement à mes collègues.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

La pression fiscale est trop forte pour nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Vous allez me dire de réduire les impôts.

Mme COLLIN : J'aime votre sens de la mesure. Etant en situation de budget maîtrisé avec une épargne nette conséquente, nous souhaiterions rendre du pouvoir d'achat aux Hyérois en baissant le taux de cette taxe foncière. Cela me paraît d'autant plus urgent que vous allez voter, avec enthousiasme en tant que vice-président de TPM, l'augmentation de la part métropolitaine de cette taxe. La taxe GEMAPI a elle aussi augmenté de 40 % en 2021.

Merci de ne pas nous répondre que vous n'augmentez pas les taux contrairement à d'autres communes et qu'il faudrait s'en réjouir.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour les taux d'imposition qui sont proposés ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

AFFAIRE 7. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Révision des autorisations de programme et des crédits de paiements - Exercice 2022

M. LE MAIRE : Je réponds d'abord à Monsieur MASSUCO qu'il n'y a pas de révision. Tout est maintenu et vous trouverez le montant des autorisations de programme.

La collégiale Saint Paul était donc à 1 227 660,32 € de travaux. Le musée des cultures et paysages 6 254 887,16 € et il reste de petits avenants à payer de 688 000 € mais pas de modifications d'autorisation. La restauration du site Olbia 815 778,63 €, la base nautique 2 748 000 €, la maison du commandant 1 779 257,04 € incluant la création d'un local pour un médecin et conduite d'opération du secteur des Rougières, c'est à dire des études pour la ZAC des Rougières pour 10 979,46 €.

Nous sommes obligés de présenter cela chaque année.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

AFFAIRE 8. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022

Mme MANA : Tout d'abord, je vais faire la reprise anticipée des résultats pour Saint Pierre. Les résultats de l'exercice 2021 étaient excédentaires en fonctionnement de 974 123,31 €. Un excédent sur la section d'investissement de 1 371 545,22 € et un besoin de financement pour les restes à réaliser de 1 367 557 €. J'aimerais rappeler que les restes à réaliser ne constituent pas un coût supplémentaire mais bien ce qu'il reste à payer face à l'avancée des travaux.

Dans le budget primitif, il conviendra donc d'affecter le résultat de fonctionnement. 5 000 € suite à la plus value sur cession d'actifs réalisés en 2021 et 969 123,31 € pour le BP.

M. CORNILEAU : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI**

AFFAIRE 9. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Budget primitif - Exercice 2022

Mme MANA : Pour le port Saint Pierre, nous avons une section d'exploitation qui s'équilibre à 10 564 350,31 €. Les recettes réelles d'exploitation pour 2022 sont estimées à 9 595 227 €, ce qui représente une progression de 1,7% par rapport à 2021. Avec 9 126 642 €, le poste Vente de services, produits et marchandises représente 95 % de ses recettes réelles ce qui est une progression de 6,91 % par rapport au budget précédent. On y trouve les redevances d'amarrage, les prestations de grutage, de stationnement sur la zone d'activité et la vente de carburant.

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 8 386 909,09 €, 12,5 % de plus qu'au BP 2021. On y trouve l'achat de carburant ce qui explique la hausse mais elle comprend aussi les entretiens des quais, des fluides, ramassage des déchets. Les charges de personnel représentent une enveloppe de 2,6 M€. Une prévision qui évolue de 1,27 % par rapport au BP 2021.

Pour la section d'investissement, elle s'équilibrera à 3 879 210,44 € avec des recettes réelles se composant du résultat excédentaire 2021 de 1,4 million d'euro et de nouvelles inscriptions qui représenteront la somme de 15 000 €. Sont repris en restes à réaliser les subventions à hauteur de 253 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement hors restes à réaliser s'élèveront à 2,2 millions d'euro. Elles comprennent essentiellement, les dépenses dites d'équipement et les remboursements d'emprunt. Dans les travaux d'amélioration, nous trouverons la modernisation des infrastructures, l'amélioration de la sécurité portuaire, l'amélioration du plan d'eau, de l'environnement et une modernisation des services.

L'inscription au titre du remboursement au capital de la dette s'élève à 1,2 million d'euro. Le capital restant dû théorique au 31 décembre 2022 devrait s'élever à 7,6 millions d'euro.

Je vous propose donc d'approuver le budget primitif 2022 du port Saint Pierre qui s'équilibre à 10 564 350,31 € en section d'exploitation et à 3 879 210,44 € en section d'investissement.

M. CORNILEAU : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE 10. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ajustement de la provision pour créances douteuses - Port Saint-Pierre

Mme MANA : Il s'agit des créances douteuses pour le port Saint Pierre. Par souci de sincérité budgétaire et de transparence des comptes et fiabilités des résultats d'exploitation des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire des dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est proposé de créer une méthode de calcul de la dotation selon les indices suivants :

- Les créances supérieures à 2 années : nous aurons un taux de dépréciation de 50 %
- Les créances contestées et au tribunal : nous aurons un taux de dépréciation de 80 %
- Les procédures collectives des professionnels :
 - Concernant les entreprises en redressement judiciaire, nous aurons un taux de dépréciation de 80 %
 - Concernant les entreprises en liquidation judiciaire nous aurons un taux de dépréciation de 90 %

Le total des provisions constituées en 2021 s'équilibrait à -52 416 €. La reprise sur provisions c'est-à-dire, des créances impayées était à -16 002 € et la dotation complémentaire était à 80 909 €.

M. CORNILEAU : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE 11. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de
l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022**

Mme MANA : Nous allons commencer par la reprise anticipée des résultats. Le résultat excédentaire de fonctionnement 2021 est de 195 981,54 €. L'excédent sur la section de l'investissement est de 73 815,40 €. Le besoin de financement pour les restes à réaliser s'élève à 68 000 €.

Dans le budget primitif, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement à la ligne 002 pour 195 981,54 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE 12. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de
l'Ayguade - Budget primitif - Exercice 2022**

Mme MANA : La section d'exploitation s'équilibre à 663 060,54 €. Les recettes réelles d'exploitation sont estimées pour l'exercice 2022 à 465 000 € soit une progression de 0,95 %. Le poste vente de produits et services et de marchandises composé majoritairement des redevances d'amarrage est à 464 000 €. Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 431 000 €, soit une augmentation de 39,96 %. Cette augmentation importante s'explique par le transfert de la totalité de la charge du dragage de la section d'investissement vers la section d'exploitation.

Les charges à caractère général constituent le premier poste de dépenses avec 256 000 €. Les charges de personnel représentent 102 000 €. Ces prévisions sont légèrement en baisse par rapport au BP 2021.

Le prévisionnel des charges financières est de 20 000 € soit -27 % par rapport au BP 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 305 467,99 € avec des recettes réelles constituées uniquement du résultat cumulé soit 74 000 € et des dépenses réelles d'investissement hors restes à réaliser de 235 000 €. Elles comprennent les dépenses d'équipement et remboursement des emprunts qui s'élèvent à 19 000 € pour 2022.

Concernant l'équipement, les inscriptions nouvelles ventilent entre travaux d'amélioration de la sécurité portuaire, amélioration du plan d'eau, de l'environnement et la modernisation des services.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur
Nicolas MASSUCO**

**AFFAIRE 13. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Provision pour
créances douteuses - Port de l'Aiguade**

Mme MANA : Le principe est le même que pour les créances douteuses que nous avons repris pour Saint Pierre. Ici, la provision totale sera de 3 414 €.

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE 14. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de
la Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022**

Mme MANA : Nous faisons une reprise anticipée du résultat excédentaire de fonctionnement de 134 568,75 €. L'excédent de la section d'investissement est de 4 207,77 € et un besoin de financement pour les restes à réaliser de 18 629,20 €.

Il nous faut inscrire pour une prévision d'affectation au compte 1068 la somme de 14 421,43 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement pour un montant de 120 147,32 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX
5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE 15. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port de la Capte - Budget primitif - Exercice 2022

Mme MANA : Le BP du port de la Capte s'élève 1 798 981,52 €. La section d'exploitation s'équilibre à 383 707,32 € avec des recettes réelles d'exploitation estimées à 261 880 €, constantes par rapport à 2021.

Le montant des dépenses réelles d'exploitation est estimé à 173 000 € en augmentation de 23,97 % par rapport au BP 2021. C'est ici la même explication puisque le dragage bascule de l'investissement vers l'exploitation.

Les charges de personnel représentent 40 000 €.

M. LE MAIRE : Désormais le dragage est dans l'exploitation. Vous savez que cela a un coût puisqu'il n'y aura plus de récupération de TVA.

Mme MANA : Les charges financières sont de 7 000 € soit -32,47 % par rapport au BP 2021, et tiennent compte de l'emprunt souscrit en 2021 au taux fixe de 0,83 %.

La section d'investissement s'équilibre à 1 415 274,20 € avec des recettes qui représentent la somme de 969 000 €. On y distingue l'affectation des résultats, une délibération spécifique sera présentée lors de cette séance pour 14 000 € et un emprunt à réaliser pour 955 000 € pour le financement des travaux de la digue.

M. LE MAIRE : C'est éventuel mais j'espère que nous le mobiliserons. Les travaux que nous souhaiterions réaliser visent à augmenter la capacité du port de la Capte. C'est une demande de l'État et notamment de la DREAL pour libérer le canal de ceinture où des bateaux y stationnent. A l'instant où nous aurions pu effectuer ces travaux, on nous a dit de faire une étude de La Londe jusqu'à Carqueiranne.

Nous inscrivons l'emprunt au budget primitif mais nous ne sommes pas encore à ce point.

Mme MANA : Les dépenses réelles d'investissement, hors restes à réaliser, s'élèvent à 1,2 million d'euro. Elles comprennent essentiellement les dépenses dites d'équipement ainsi que les remboursements d'emprunt dont le montant est de 60 000 €. L'équipement représente 95 % des dépenses réelles d'investissement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI,
Monsieur Nicolas MASSUCO**

**AFFAIRE 16. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port
Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022**

Mme MANA : Nous reprenons un résultat excédentaire de fonctionnement de 89 144,19 €, un excédent sur la section d'investissement de 96 757,30 € et un besoin de financement pour les restes à réaliser de 135 423,46 €.

Dans le budget primitif 2022, il convient d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 38 666,16 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement en ligne 002 pour le montant de 50 478,03 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE 17. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port
Auguier – Budget primitif - Exercice 2022**

Mme MANA : La section d'exploitation s'équilibre à 292 518,03 € avec des recettes réelles d'exploitation de 239 700 €. Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 175 689,61 € avec une augmentation de 8,52 %. Les charges à caractère général constituent le premier poste de dépenses avec 121 000 €, en augmentation de 15,6 %. Cette augmentation s'explique par un transfert de l'intégralité de la charge d'enlèvement des posidonies de la section d'investissement à la section d'exploitation.

Les charges de personnel représentent une enveloppe de 40 000 €. Le prévisionnel des charges financières est de 3 000 €, soit -13,54 % par rapport au BP 2021.

La section des investissements s'équilibre à 252 251,88 € avec des recettes réelles d'investissement qui représentent 39 000 € et des dépenses réelles d'investissement de 114 000 €. Elles comprennent essentiellement les dépenses d'équipement et les remboursements d'emprunt.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX
7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI,
Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE 18. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe Port du Niel – Budget primitif - Exercice 2022

Mme MANA : La section d'exploitation s'équilibre à 214 100 €. Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 214 000 € et sont constituées à 86 % des redevances d'amarrage. Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 145 000 € dont les charges de personnel pour 63 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à 76 707 € et les recettes réelles d'investissement ne sont constituées que de cautions à recevoir. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 77 000 €.

Le port du Niel n'ayant aucune dette, les dépenses se concentrent sur l'entretien du patrimoine.

M. LE MAIRE : C'est un port qui vient de rentrer en régie.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 38 VOIX
7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,
Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI,
Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE 19. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2022

Mme MANA : Le résultat excédentaire de fonctionnement est de 212 773,47 €. L'excédent de 109 111,76 € pour la section d'investissement auquel il faut noter un besoin de financement des restes à réaliser nul.

Dans le BP, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement à la ligne 002 pour 212 773,47 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 20. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice 2022

Mme MANA : Le BP 2022 du budget annexe Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières s'élève en section d'investissement à 528 735,23 €, en section de fonctionnement à 652 773,47 €.

Dans la section de fonctionnement, les dépenses sur les charges à caractère général, charges de personnel, l'impôt sur les bénéfices, le virement à la section de l'investissement et les recettes sont constitués des produits des services du domaine.

Pour l'investissement, les dépenses correspondent aux immobilisations non corporelles, les opérations de transfert et les recettes pour un fonctionnement identique.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE 21. FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Régie de recettes - Stationnement sur voirie - Appareils horodateurs - Droits de stationnement. Prise en charge sur le budget communal d'un déficit éventuel de caisse en cas de fausse monnaie.

Mme MANA : La commune d'Hyères encaisse des recettes relatives au droit de stationnement par l'intermédiaire d'appareils horodateurs installés sur son territoire. Lors des comptages réalisés par la société LOOMIS, il a été observé des erreurs occasionnelles entre les sommes constatées par le régisseur et les sommes transportées par le convoyeur de fonds.

Ces écarts ont pour origine des monnaies rejetées et suspectées d'être fausses et non détectées par le régisseur. Il est proposé au conseil municipal que la commune prenne en charge le déficit constaté en cas de fausse monnaie.

M. LE MAIRE : Nous achevons les délibérations budgétaires. Je voudrais remercier Madame MANA qui effectue un travail considérable avec un sérieux et une rigueur remarquables. Merci aussi au service des finances et à Monsieur CAZALI. Au-delà des choix, le travail effectué est remarquable.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 22. COMMERCE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché forain du port - Déplacement du marché à l'occasion de la Semaine Olympique Française de Voile.

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 23. DIRECTION ÉDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2021.

M. COLIN : Il s'agit de valider l'indemnité représentative pour le logement des instituteurs dit IRL qui historiquement étaient logés dans les écoles. Ceux qui ne le sont plus perçoivent cette indemnité.

Le montant de cette indemnité en accord avec le décret du 2 Mai 1983 est fixé chaque année par le préfet après l'avis de l'Education nationale et du conseil municipal. La préfecture s'est prononcée pour une augmentation de 1,61 % en 2021.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis concernant le taux de l'IRL avant sa fixation définitive par Monsieur le préfet. L'IRL de base est fixée à 3 533,99 € et une IRL majorée de 4 417,19 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 24. CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Ajout de nouveaux articles à la boutique

M. CARRASSAN : La boutique du musée a beaucoup de succès. Ce succès se voit à ses recettes. Depuis son ouverture fin novembre, la boutique a encaissé 23 000 €, ce qui est remarquable. Si nous faisons une comparaison, la recette globale du musée est de 60 000 €.

A ce rythme, les recettes du musée seront exceptionnelles très rapidement et au-dessus de la moyenne des établissements comparables. Elles seront en tout cas supérieures aux recettes inscrites au budget qui étaient de 100 000 €.

Ce succès demande à mettre en vente d'autres produits qui sont sur la liste.

Je vous demande d'accepter cet ajout de nouveaux produits pour aller dans le sens du succès de cette boutique.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 25. CULTURE ET PATRIMOINE - Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur le site archéologique d'Olbia - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. CARRASSAN : Parmi les éléments majeurs du patrimoine de la Ville, il y a le site archéologique d'Olbia. Les équipes organisent des fouilles et donnent lieu à une collecte de biens archéologiques qu'il s'agit de stocker dans de bonnes conditions dans la perspective de les présenter au public.

Il y a des produits venus du sanctuaire d'Aristée, des fouilles de la colline du château et des fouilles du site d'Olbia. Il faut s'occuper de les stocker et le centre de conservation actuel est trop petit.

Une possibilité d'extension pour laquelle il faudrait préalablement effectuer un diagnostic archéologique du secteur. Ce diagnostic sera pris en charge par le service départemental de l'archéologie.

La convention qui permet ce diagnostic est à signer et je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. ROUX : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 26. CULTURE ET PATRIMOINE - Renouveau de la convention de partenariat avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-LA3M, UMR 7298) - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. CARRASSAN : Il s'agit d'une collaboration importante avec le laboratoire LA3M qui signifie Archéologie Moderne, Archéologie Médiévale et Archéologie en Méditerranée, avec lequel nous menons depuis 2014 des fouilles sur la partie sommitale de la colline du château.

En plus de ces fouilles qui produisent des connaissances intéressantes, il faut savoir que le château a été démantelé par Louis XIII vers 1620. Il en existe d'image nulle part.

Grâce aux fouilles qui ont été conduites avec le directeur du laboratoire, Monsieur David OLLIVIER, nous arrivons à visualiser informatiquement ce château. Nous savons par les écrits et les fouilles que le château était une forteresse remarquable, l'une des plus impressionnantes de la Provence méridionale.

Depuis 2014, 4 campagnes de fouilles ont été menées. La dernière a été menée à l'automne dernier. En partant du sommet, les fouilles vont maintenant vers la cour castrale. C'est une mine de connaissances qui est en train d'être exploitée.

Accompagnant cela, il y a un projet considérable patrimonial pour la commune. Je veux parler de celui de l'aménagement de la colline entière du château. Un diagnostic a été fait et nous sommes au stade des propositions d'aménagement. Cela est une belle opération en cours.

La collaboration avec ce laboratoire est précieuse. La première convention expire cette année. Il nous faut donc la renouveler.

J'espère que vous autoriserez le Maire à la signer.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 27. COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL - Location, montage et démontage de matériel pour l'alimentation électrique et l'éclairage de spectacles et manifestations - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 28. COMMANDE PUBLIQUE - SANTE : PREVENTION ET RISQUES - Désinfection, désinsectisation, dératisation, dépigeonnisation et démoustication - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

M. THIEBAUD : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 29. DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET PORTS - SERVICE SECURITE CIVILE COMMUNALE - Convention de mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance des plages durant la période estivale.

M. THIEBAUD : Il s'agit de passer la convention annuelle habituelle. Elle a pour objet de mettre à disposition par le Service Départementale d'Incendie et de Secours du Var des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires pour assurer la surveillance des baignades sur les plages de la commune ainsi que les premiers secours aux victimes dans l'attente des équipes d'intervention dans le cadre du secours d'urgence.

Le SDIS s'engage à mettre à disposition les personnels formés et disposant des qualifications requises pour assurer les missions définies.

La commune s'engage à :

- procéder au paiement de la prestation de services et des charges de personnel mis à disposition,
- prendre ou à faire prendre les mesures administratives réglementaires,
- mettre en place la signalisation et le balisage obligatoire en matière de surveillance de baignade,
- fournir des locaux adaptés au personnel mis à disposition,
- fournir des matières réglementaires nécessaires,
- assurer la réparation de ces matériels réglementaires nécessaires dans les meilleurs délais,
- assurer le remplacement des consommables pour constitution d'un stock lié au poste de secours principal ou aux postes de secours territorialement compétents.

Nous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette convention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 30. GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2021 et rapport spécial

M. CORNILEAU : Comme le demande le Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 personnes ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec la commune doit être annexé au compte administratif et donner lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan concernera les cessions et acquisitions intervenues en 2021. Il sera annexé aux comptes administratifs 2022. Il concerne la commune mais aussi la société VAD (Var Aménagement Développement) dans le cadre de la convention qui la lie à la commune pour l'opération Aménagement du cœur de ville, la SPLM pour la concession d'aménagement de la ZAC de la Crestade et l'établissement public foncier PACA. Vous verrez que pour ce dernier, il n'y a pas d'acquisition ni de cession pour cette année 2021.

La synthèse de ces acquisitions par la commune :

- le jardin public et le jeu de boules de la Gare pour 1 € symbolique à TPM,
- le projet de lycée et barreau routier pour 493 155 €.

Les acquisitions réalisées par VAD pour le compte de la commune :

- Acquisition amiable au 35 avenue Edith Cavell 179 500 €,
- Eviction commerciale au 38 Rue Alphonse Denis pour 30 000 €,
- Prise à bail commercial au 1 avenue des Iles d'Or pour un loyer annuel de 78 800 €,
- Acquisition de droit au bail, le Café Italien au 5 avenue des Iles d'Or pour 129 226 €.

Les acquisitions effectuées par la SPLM :

- 2 acquisitions amiables de terrains, ZAC de la Crestade, pour 10 968 385 €.

Les cessions effectuées par la commune :

- 19 baux emphytéotiques pour un total de 5 996 900 €,
- un délaissé de voirie à la Capte pour 3 900 €,
- un terrain au 24 rue Auguste Renoir pour 6 090 €.

Les cessions réalisées par VAD

- 7 aliénations d'immeubles à titre onéreux pour 543 000 €,
- cession d'un fonds de commerce au 13 rue de la République pour 40 000 €.

Les cessions effectuées par la SPLM :

- Terrain à bâtir de 24 000 m² cédé à Bouygues Immobilier pour 21 600 000 €.

Mme PORTUESE : Dans les acquisitions réalisées par VAD, j'ai des questions sur les deux qui concernent des commerces.

La cession du droit au bail du Café Italien, avenue des Iles d'Or pour un montant de 129 226 € et un loyer annuel de 14 400 € : quelle est la durée du bail restant à courir ? Quels types d'activités sont autorisées et y a-t-il un repreneur ?

La cession du fonds de commerce Music Hall Café, rue de la République, pour un montant de 40 000 €.

Dans un cas, il s'agit seulement d'un droit au bail dont on sait que la valeur dépend principalement de la qualité de l'emplacement et donc de sa commercialité.

Or, nous connaissons les difficultés économiques de l'avenue des Iles d'Or ce qui ne donne pas une valeur très importante pour un droit au bail. Ce prix me paraît extrêmement élevé.

Dans l'autre cas, il s'agit d'un fonds de commerce avec une valeur sur le marché supérieure à un droit au bail alors que le rapport entre les deux cessions est compris entre un et trois en faveur du droit au bail.

Je ne comprends pas ce qui peut justifier un tel écart, surtout un tel prix, pour un droit au bail. Est-ce qu'un repreneur potentiel pour le Café Italien paiera la même somme qu'à l'acquisition soit 129 226 € ou bénéficiera-t-il d'un prix plus en adéquation avec le marché comme cela avait été le cas pour le Columbus Café ? Et cette cession avait coûté assez chère à la commune.

Mme BERNARDINI : Dans le cas du Café Italien, il s'agit d'un projet global. Il va être repris par VAD donc nous sommes seulement dans l'appel à projet. Je suis dans l'incapacité de vous répondre sur les prix du loyer puisque les locaux seront améliorés. Pour l'instant, ce projet n'a pas encore été décidé ni réellement abordé pour le moment.

M. LE MAIRE : Ce sera un projet global puisque deux ou trois commerces sont rachetés pour faire un projet global. Nous ne pouvons pas savoir pour chacun ce qui se passera.

Nous aurons un appel à projets et nous verrons les propositions qui nous seront faites. Il y a l'indemnisation de ceux qui étaient occupants ou propriétaires mais ce n'est pas pour y remettre dans la même surface une personne.

Mme PORTUESE : Je m'interrogeais sur la différence de prix.

M. LE MAIRE : Je fais confiance à VAD. Parfois nous pouvons être amenés à payer moins cher ou plus cher car l'endroit est stratégique.

A côté de la MESCLA, nous en avons tous marre de voir ce commerce qui n'en finit pas de finir et qui demande un prix prohibitif. Cela a pour conséquence que tout le monde renonce.

Peut-être qu'à un moment donné, je me poserais la question de savoir s'il ne faut pas que la commune s'engage un peu plus.

Parfois, il peut y avoir des écarts eu égard à la localisation stratégique du lieu.

M. MARION : Attention avec cette personne dont je crois savoir qu'il est dépourvu de sa capacité à céder quoique ce soit dorénavant. Il ne serait plus propriétaire de ce qu'il demande à un prix prohibitif.

M. LE MAIRE : Nous sommes très prudents. Sur des sujets comme ça, nous pouvons rester bloqués durant des années.

Nous prenons acte de ce bilan.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE 31. GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Chemin de la Source -
Avenant en diminution de superficie de la convention du 30/07/2010 au profit
du SDIS – Parcelle CX n° 25**

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

**AFFAIRE 32. GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Chemin de la Source –
Déclassement d'une partie de la parcelle CX n° 25**

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

**AFFAIRE 33. GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 35 Av Ambroise Thomas –
Complexe Sportif Municipal Piscine Tennis des Rougières - Espace Snack -
Reprise d'activité - Convention avec Monsieur BELLON**

M. CORNILEAU : C'est une délibération qui devrait réjouir beaucoup de monde. Vous connaissez le snack de la piscine qui est fermé depuis de longs mois. Il avait fait l'objet d'une convention signée en septembre 2013 pour une mise à disposition de cet espace. Cette convention avait été signée avec Monsieur BELLON.

La crise sanitaire est passée par là. La piscine a fermé de longs mois. Les conditions étaient différentes de ce qui avait été signé. L'accès extérieur a été fermé, les créneaux et le nombre de personnes ont été restreints. Cela a été très difficile de continuer cette exploitation et Monsieur BELLON a souhaité arrêter son activité.

Il lui a été proposé de continuer son activité dans des conditions différentes. C'est l'objet de la convention qui est annexée à la délibération en attendant une mise en concurrence qui va être lancée cette année pour un nouvel exploitant.

Cette convention avec Monsieur BELLON sera signée, si vous le voulez bien, avec une redevance trimestrielle de 900 €, des horaires allégés (du lundi au samedi de 10 h 00 à 18 h 00) et nous consentons pour avril, mai et juin, une exonération de redevance.

M. LE MAIRE : Ca me paraît légitime car il ne pouvait pas travailler quand la piscine était fermée. Et maintenant il rend un service sur la continuité avant un appel à candidature.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 34. GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 5 Avenue des Hippocampes cadastré section IM n° 0310 formant le lot n°111 au profit de la SCI OA5

M. CORNILEAU : Cette délibération rapporte la délibération n°27 du 19 novembre 2021 sur laquelle figurait une erreur matérielle. Il était indiqué 490 000 € pour le prix de vente alors qu'il est de 590 000 €.

Il faut préciser que cette erreur ne concerne que la délibération. Tous les courriers mentionnaient bien 590 000 € donc le futur acquéreur était au courant du bon prix.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Mme PORTUESE : Je m'abstiens pour toutes les délibérations ayant pour thématique les baux emphytéotiques. Je l'avais signalé précédemment.

Mme BURKI : Je m'abstiens aussi. J'avais expliqué pourquoi la dernière fois.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE 35. GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 8 rue des Pêcheurs cadastré section ET n°0065 formant le lot n°79 au profit de Madame Elizabeth RICHARD

M. CORNILEAU : Madame Elizabeth RICHARD a manifesté son intention d'acquérir le lot 79 du lotissement communal de la Capte au 8 rue des pêcheurs. Elle est emphytéote jusqu'au 15 janvier 2058.

La parcelle est de 163 m² et supporte une maison d'une superficie d'environ 60 m², Deux studios de 20 m² chacun et une dépendance de 30 m².

Cette vente aura lieu moyennant le prix de 155 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE 36. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE -
La Capte - Aliénation du bien situé 4 avenue du Couchant cadastré section EV
n° 0009 formant le lot n° 31 au profit de M. et Mme LEBOULLEUX**

M. CORNILEAU : Monsieur et Madame LEBOULLEUX pour le lot n°31 au 4 avenue du Couchant. Ils sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2058 aussi.

La parcelle de 389 m² supporte une maison de 146,5 m².

Le prix de cette acquisition est fixé à 160 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE 37. GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE -
La Capte - Aliénation du bien situé 88 avenue de la Badine cadastré section EV
n°0240 formant le lot n°291 au profit de l'indivision BOUFFARD**

M. CORNILEAU : Il s'agit de l'indivision BOUFFARD pour le lot 291 du lotissement communal de la Capte, 88 avenue de la Badine. Cette indivision est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2029.

La parcelle mesure 314 m² et supporte une maisonnette de 59 m².

Cette vente aura lieu pour le prix de 260 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Même vote ?

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI

AFFAIRE 38. GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Modification administrative de voie publique : Traverse André AMPÈRE.

Mme BERNARDINI : Je m'en occupe, Madame RITONDALE célèbre un mariage.

(Lecture de la délibération)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 39. HABITAT - Convention Intercommunale d'Attribution de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Approbation et autorisation de signature.

Mme GALLART : La convention intercommunale d'attribution de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour son approbation a besoin de la signature du Maire. La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté parachève la réforme du système d'attribution des logements sociaux amorcée par la loi ALUR. Elle établit à l'échelle intercommunale un nouveau cadre modifiant l'architecture du document réglementaire de pilotage et de politique d'attribution.

La conférence intercommunale du logement a été rendue obligatoire et élabore dans un document cadre les orientations en matière d'attribution. Ces orientations sont déclinées dans une convention intercommunale d'attribution qui est un document contractuel, opérationnel et qui porte sur les engagements des principaux acteurs en matière de logements sociaux. La convention intercommunale d'attribution de TPM décline la politique de peuplement mise en œuvre sur le territoire des 12 communes constituant la métropole.

Elle définit, en premier, les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logement sociaux avec les mutations incluses. Elle tient compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Deuxièmement, elle prend en compte les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Troisièmement, nous avons une modalité de coopération entre les différents bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation pour mettre en œuvre les objectifs chiffrés de la convention.

La convention intercommunale d'attribution rappelle les orientations en matière d'attribution de logement social ; elle définit les publics prioritaires légaux et ceux identifiés dans le cadre du diagnostic de la demande de logement social votée par les membres de la conférence intercommunale du logement. Enfin, elle rappelle les engagements de chaque partenaire pour remplir les objectifs définis.

La convention intercommunale d'attribution a pour finalité la mise en œuvre d'une stratégie locale de hiérarchisation des demandeurs permettant également la réalisation de plusieurs objectifs :

- L'atteinte de l'objectif légal de 25 %,
- L'attribution de logements sociaux aux publics prioritaires imposée par la loi Egalité, Citoyenneté,
- La définition de critères communs aux différents attributaires et bailleurs du territoire pour mieux articuler les attributions et favoriser l'égalité de traitement des demandeurs,
- L'amélioration de la connaissance et du suivi des attributions en faveur des publics prioritaires.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du volet Attribution et Peuplement du programme local de l'habitat qui est en cours d'élaboration. Elle apportera une connaissance plus précise de la demande de logement social et permettra dans un premier temps d'améliorer le parcours résidentiel des habitants et dans un second temps de proposer une diversification de l'offre de logement aux regards de l'évolution des besoins.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce projet de convention intercommunal élaboré par la métropole TPM.

M. EYNARD-TOMATIS : J'espère ne pas être trop long mais j'ai le handicap d'intervenir en fin de Conseil et j'estime que cinq minutes tous les deux à quatre mois, ce n'est pas excessif.

A la lecture de cette délibération, notre première réaction, un peu pavlovienne, a été de ne pas vous autoriser à signer cette convention.

Quoi que nous fassions ou disions la métropole décide et le conseil métropolitain a déjà voté cette délibération, notre décision n'emportera pas la conviction. Nous avons compris qu'il ne s'agit pas non plus d'amender ou de réécrire la convention mais juste de vous autoriser à la signer en l'état.

D'autres ayant récupéré la radicalité que nous leur laissons bien volontiers, nous nous recentrons donc sur une analyse plus sociale des problématiques. Notre démarche a consisté à comprendre si cette convention sera utile aux Hyérois ou si nous ne devons pas y voir une perte de la maîtrise et de la souveraineté de notre commune. Me croirez-vous si je vous dis que cette question a mis nos interlocuteurs un peu mal à l'aise ?

Il y a presque une centaine de pages à analyser et nous ne reviendrons pas sur les textes de loi qui régissent la CIA et la CIL. Si j'ai bien compris, la CIL met en œuvre les actions définies par la CIA. Ne sommes-nous pas là en présence d'une nouvelle usine à gaz que nous pourrions nommer « convention usine à gaz » comme sait en produire notre administration ? Et au-delà, quelle sera l'efficacité de cette convention usine à gaz ?

Nous allons vous présenter ce que nous estimons être les points positifs et les points négatifs de cette convention.

Pour les points positifs, l'objet de la convention est défini par son article 1 qui donne pour mission d'élaborer une politique d'attribution facilitant l'information et l'accès de tous les demandeurs au parc de logement social. Nous comprenons donc ici que la convention veut mettre en adéquation les logements sociaux avec les demandes.

La composition de la CIL comporte tous les acteurs, du préfet aux représentants professionnels et bailleurs sociaux en passant par les maires des douze communes de la métropole et le conseil départemental.

La CIA prévoit les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droit de réservation, certes mais tout ça dans quel but ?

Nous arrivons aux points négatifs. Tout d'abord une CIL tentaculaire faite de différents collèges de représentants des collectivités territoriales, de représentants des professionnels et bailleurs, de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement. Malgré la présence heureuse des représentants des usagers, nous craignons de subir une dépossession des compétences de la souveraineté communale en matière d'attribution des logements sociaux.

En d'autres termes, rien ne garantit que nous ne verrons pas arriver à Hyères une population en provenance des cités de l'ouest toulonnais.

Le principe même du fonctionnement de la CIA a pour compétence que nous ne maîtrisons plus l'attribution des logements sociaux de Hyères à des hyérois. Ceci va à l'encontre des missions que nous souhaitons remplir au service des Hyérois.

La tension locative à Hyères était de 8,5 demandes pour 1 attribution en 2020 avec 2216 demandes à Hyères.

N'existe-t-il pas un risque que dans son immense sagesse la CIL propose à des Hyérois des logements dans d'autres communes ?

Un certain nombre de contraintes définies par la convention : des logements consacrés à la Défense ce qui provoque une raréfaction foncière et une montée des prix. D'autre part, la répartition géographique des logements sociaux se concentre essentiellement dans des quartiers relevant de la politique de la ville : 32 % du parc en QPV dans la métropole contre 26 % à l'échelle nationale. Cela nous ramène à notre interrogation précédente.

Certains quartiers souffrent d'une faible attractivité résidentielle en raison de problèmes sécuritaires et ne sont pas en phase avec la mixité sociale. Nous ne voyons pas comment la CIL résoudra ces problèmes.

Le vœu pieux qui dit « l'équilibre territorial doit être visé dans les attributions de logement afin de ne pas créer de nouvelles poches de précarité sur les territoires » nous semble être une démarche à double tranchant pouvant se retourner contre les Hyérois.

Une grande interrogation, voire une grande inquiétude, tourne autour des plans de relogement et de chaque opération de renouvellement urbain sur la période allant de 2021 à 2031. Nous craignons que la CIL et la convention « usine à gaz » confondent le fait de recycler l'habitat et les habitants. L'élaboration d'une charte de relogement ne nous paraît pas être une garantie suffisante.

Une chambre de relogement, un observatoire des attributions, l'élaboration d'une charte intercommunale de bonne pratique des bailleurs pour la présentation et le traitement des dossiers en CALEOL, la création d'un groupe de travail composé de bailleurs sociaux de l'ARHLM et des réservataires ne nous semblent pas propices à la réactivité, à l'efficacité et à la décision.

Dans un autre domaine, la même démarche avec comité de pilotage, audit externe et commissions diverses et variées a conduit les hôpitaux dans l'impasse où ils se trouvent actuellement.

Au terme de cette succincte analyse et au vu des arguments rassurants que nous avons obtenu en commission concernant la convention « usine à gaz » que vous nous soumettez, nous avons décidé de ne pas rejeter complètement ce projet dont l'aspect social doit rester le *primum movens* au-delà de toute autre considération ; c'est pourquoi nous nous abstenons.

A l'heure où les pouvoirs publics essaient de limiter les démarches centralisatrices et réhabilitent les hôpitaux de proximité, l'échelon métropolitain ne présente pas à nos yeux l'efficacité nécessaire à une bonne attribution des logements sociaux. Souhaitons que la métropole n'ait pas besoin dans quelques années des services d'un cabinet d'audit ou d'un GIEC qui serait un Groupe d'experts Intercommunal d'Évaluation de la Convention.

Même si le mécanisme semble inéluctable, nous croyons plus à l'échelon communal.

M. LE MAIRE : Nous ne prendrons que McKinsey...

Pour revenir sur vos remarques, tout d'abord c'est la loi. Nous sommes obligés de l'appliquer. Vous parlez d'une perte de souveraineté communale et il faut savoir que la souveraineté communale est très faible. Les attributions de logements sociaux se font dans des commissions où nous sommes représentés par Madame GALLART, Mme BERNARDINI y siège au niveau du département. Nous avons le droit de nous exprimer sur 10 ou 15 %.

Il y a tout ceux qui ont leur quota d'attributions (le 1% patronal, le département, TPM, l'État etc..) puisqu'ils sont financeurs de logements sociaux.

A une époque, j'étais arrivé à négocier le quota d'attribution de l'État mais il ne donne plus à personne. Nous avons aujourd'hui très peu de souveraineté et nous n'en perdrons pas.

L'intérêt de la CIA est multiple. Nous élargissons le territoire de réflexion et cela fait partie des démarches et des orientations que nous avons toujours souhaitées. Pour la loi SRU, si nous pouvons calculer sur un territoire plus vaste, nous pouvons avoir une politique plus adaptée et cela pour la construction ou pour les affectations.

L'accompagnement et la possibilité d'un parcours résidentiel me paraissent aussi intéressants. Nous ne mettons pas des gens sans regarder. Je souhaite pour certains qu'ils puissent passer à la propriété ou passer à un autre logement. Il y a des modifications de la taille de la cellule familiale et cela se gère dans un ensemble plus vaste.

Troisième point, avoir un regard sur l'ensemble des logements permet de mettre en lien les logements de certaines institutions dont nous ne disposons pas. Si demain nous avons une connaissance plus marquée de l'ensemble du dossier, nous pourrions demander que d'autres choix soient opérés.

Sur la vision globale c'est positif et sur la souveraineté actuelle, elle est réduite.

Nous nous étions battus avec le regretté Didier HIARD, adjoint spécial à Giens, à ce que la totalité des logements sociaux de Giens soient affectés à des Arbannais. Demain, nous sommes sur un dossier à la maison du commandant transformée à Porquerolles, si nous faisons dix logements sociaux je veux que ce soit 10 Porquerollais.

Nous pourrions avoir une action encore plus large sur le sujet.

M. EYNARD-TOMATIS : Il faudra évaluer.

M. LE MAIRE : Bien entendu comme pour toute innovation.

Je mets aux voix la possibilité de signer la convention. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 43 VOIX
2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE 40. POLITIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'INSERTION -
Cité Educative Autorisation de signature de la convention cadre triennale

M. FRATELLIA : Il s'agit d'une délibération importante pour plusieurs raisons. C'est une délibération pour la jeunesse d'Hyères. Il s'agit d'une convention triennale avec l'État, la CAF, l'Education nationale et la commune. Il faut rappeler que cette cité éducative sur laquelle nous avons postulé est maintenant officiellement labellisée. Nous rentrons dans un dispositif de 200 cités éducatives sur les territoires. Ce label d'excellence vise à intensifier les prises en charge de 0 à 25 ans de tous les jeunes hyérois et c'est important de le rappeler.

Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire mais d'un travail commun des institutions intervenant autour de la jeunesse. Ce label renforce par des moyens supplémentaires les dispositifs éducatifs déjà existants sur la commune tels que le Contrat local d'accompagnement, le CLAS, les Coups de pouce clé, le programme de Réussite éducative. Le périmètre de l'action de la Cité éducative correspondra globalement à celui du contrat de ville à savoir les quartiers prioritaires du centre ancien et du Val des Rougières, notamment la crèche Tom Pouce, Ferdinand BUISSON, le Val des Pins, Excelsior, Saint Exupéry, Michelet, le collège Marcel RIVIERE, le lycée du Golf Hôtel.

Néanmoins, nous allons au-delà du périmètre des quartiers prioritaires. Je le dis pour Madame COLLIN car je la sais très attentive à ce sujet. A titre d'exemple, les collèges Jules FERRY, Gustave ROUX sont également concernés par des actions sur des thématiques ciblées et identifiées par diagnostics. Au total, la Cité éducative bénéficiera à 2 800 jeunes hyérois de moins de 25 ans.

Une enveloppe de l'État de 630 000 € sur la période 2022/2023/2024 sera dédiée à la mise en œuvre de ce programme, au développement d'actions sur des champs divers :

- Soutien scolaire,
- Prévention des risques et des violences,
- Soutien à la parentalité,

- Formation du personnel,
- Lutte contre le décrochage scolaire,
- Accompagnement au projet professionnel,
- Développement de l'apprentissage.

En parallèle, un fonds Cité éducative d'une hauteur de 30 000 € annuel soit 90 000 € sur trois ans, composé pour moitié d'une participation du ministre délégué de la Ville et de l'Éducation nationale sera confié au collège Marcel RIVIERE. Ce collège deviendra de fait chef de fil pour mettre en place autour des élèves et des parents des actions et des innovations dans la sphère éducative.

Cette convention triennale qui engage la municipalité, l'État, l'Éducation nationale, la CAF, fixe les objectifs et les moyens ainsi que les conditions d'application 2022/2023/2024.

L'annexe 5 de la convention qui est le protocole de suivi et l'évaluation des actions est en cours de réalisation. Sa présentation est fixée à une date ultérieure.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention triennale.

Mme COLLIN : Nous voterons pour cette convention qui n'exclut aucun jeune hyérois.

M. EYNARD-TOMATIS : Nous sommes satisfaits de l'obtention de cette labellisation et nous remercions toutes les personnes qui l'ont obtenue, notamment Monsieur FRATELLIA.

M. FRATELLIA : Saluons le service Politique de la Cohésion sociale et Insertion, saluez la qualité partenariale avec le service Education, saluez les 30 acteurs consultés de l'ASE au CIE en passant par le département pour faire en sorte que ce dossier soit reçu et salué.

Saluons aussi l'énergie et la force du Maire qui est à notre côté et qui pousse dans cette direction.

M. LE MAIRE : Ce n'est surtout pas une institution de plus. C'est une coordination et un approfondissement de ce qui se fait déjà autour de l'éducation et de la jeunesse. Cela ne veut pas dire que nous refaisons des actions qui sont déjà faites par d'autres puisque les moyens sont donnés, je pense que c'est très positif.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 41. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet - chef/fe de projet Cité Educative.

M. LE MAIRE : Nous allons créer un emploi pour cette Cité éducative. Il est financé à 50 % dans un contrat de projet de 3 ans.

Je mets aux voix la création de cet emploi.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 42. PORTS d'HYÈRES SAINT PIERRE, L'AYGUADE, LA CAPTE, AUGUIER, LE NIEL - Modifications de tarifs

M. BRUNEL : Dans un objectif d'amélioration continu de la qualité du service public rendu aux usagers, il est proposé au Conseil municipal de valider les modifications tarifaires suivantes.

En ce qui concerne les redevances diverses pour l'accès aux douches, sanitaires, il est proposé d'appliquer la gratuité.

Pour les tarifs spéciaux sur la zone d'activité, il est proposé d'appliquer une exonération partielle de redevances pour les bateaux provenant des ports annexes selon les conditions suivantes : Si les opérations de mise à terre sont regroupées par une association d'usagers et sur un seul jour par semaine pour chaque port annexe, les rendez-vous seront pris au minimum avec une semaine d'avance.

Les périodes offrant droit à ces remises sont les suivantes : 20 % d'exonération du 15 mars au 31 mai et 50 % d'exonération du 1^{er} juin au 14 mars.

M. LE MAIRE : Cela n'est pas cumulable avec le forfait estival, vous auriez pu le préciser.

Je mets aux voix ces modifications de tarifs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 43. PORT D'HYERES SAINT PIERRE - Bateau Patrimoine et Tradition – Association AFCA - Exonération de redevances d'amarrage du Bateau France

M. BRUNEL : Il s'agit du bateau FRANCE amarré au port d'Hyères. Vous savez que le port Saint Pierre accueille des bateaux chargés d'Histoire dont le FRANCE. Ce bateau qui fut celui du baron Bich et qui a défendu les couleurs de la France durant les coupes de l'America 1970, 1974 et 1977, est classé aux monuments historiques depuis 1992. En 2013, il a été entièrement rénové par les membres de l'association AFCA.

Les régates de la classe 12 MJI, dont fait partie le FRANCE, s'annoncent très actives. L'association internationale 12 M dont fait partie l'association a organisé le championnat du monde 2021 à Helsinki. En 2022, il sera organisé à Newport et en 2024 en Méditerranée et vraisemblablement en rade de Hyères.

L'AFCA met l'accent sur la formation des jeunes à la voile de compétition. FRANCE étant la propriété de l'association, son entretien et son activité sont le fruit de l'action associative sans but lucratif et l'équipage est entièrement composé de bénévoles.

En conséquence, au regard de l'intérêt que représente ce bateau au sein du port d'Hyères et afin d'aider l'association AFCA dans la sauvegarde de ce patrimoine et la formation des jeunes générations, il est proposé d'appliquer une exonération totale de redevance d'amarrage pour une période de 3 ans.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE 44. PORT DU NIEL - Bateaux d'intérêt patrimonial Association LA PARTEGUE - Exonération totale de redevances d'amarrage.

M. BRUNEL : De même, puisque nous reprenons le port du Niel en gestion directe et qu'il était normal d'harmoniser la tarification que nous pratiquons au port d'Hyères pour ce bateau, nous avons voté l'exonération totale pour ce bateau aux ports d'Hyères et nous appliquerons cette exonération au port du Niel pendant sa périodicité estivale.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : J'ai une question posée par le groupe Alliance pour Hyères. Nous aurions pu la traiter à l'écart du Conseil. Il s'agit des panneaux électoraux. Un panneau a été abîmé aux Maurels, il sera reposé aujourd'hui. Un autre panneau a été déposé à la Blocarde à cause de travaux, il a été mis sur socle et il sera reposé immédiatement.

Il n'y a pas de problème. Je parle d'affichage libre.

Mme COLLIN : Le panneau de la Blocarde a été repositionné entre ma question et aujourd'hui. Le panneau des Maurels, j'aimerais connaître son emplacement exact. Nous ne l'avons pas trouvé. Peut-être est-il entre la chapelle et la croix au Fenouillet ?

M. LE MAIRE : Tenez, vous avez la photo ici si vous voulez. Ce panneau est au croisement de l'avenue des monocotylédones et de l'avenue des combattants d'Afrique du Nord.

Vous pourrez coller et surcoller.

(La séance est levée à 11 h 46.)



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

01 AVRIL 2022

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

24 JUIN 2022

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
M. MICALLEF,
CMD**

